



1997-1998 ANNUAL REPORT/RAPPORT ANNUEL/ᐱᐅᑦᑭᐸᑦᑕᑦᑕᑦ ᐅᑦᑲᑲᑦᑕᑦᑕᑦ

The Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement

ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᐅᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᐱᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ

La mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut







Nunavut Implementation Panel

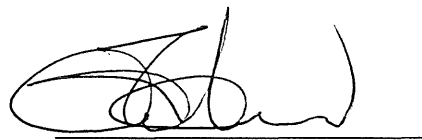
President of Nunavut Tunngavik Incorporated
Premier of the Government of the Northwest Territories
Minister of Indian Affairs and Northern Development

The Implementation Panel is pleased to submit a copy of the fifth Annual Report on the Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement. This Report covers the activities undertaken during the period of April 1, 1997 to March 31, 1998 by the Nunavut Tunngavik Incorporated, the Territorial Government and the Government of Canada. As well, a review of the operations of the Nunavut Implementation Training Committee, the Nunavut Wildlife Management Board, the Arbitration Board, the Nunavut Surface Rights Tribunal and the three Nunavut resource management boards is provided.

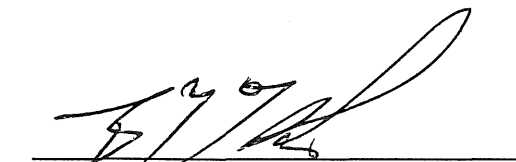
The Agreement stipulates that this Report shall be tabled in the Legislative Assembly by the Premier of the Government of the Northwest Territories and in the House of Commons by the Minister of Indian Affairs and with Nunavut Tunngavik Incorporated.



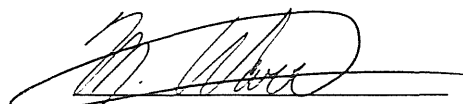
Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Canada



Bruce Gillies
Nunavut Tunngavik Incorporated



Mark Warren
Territorial Government

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 1998

QS-8588-000-GB-A1
Catalogue No. R71-54/1998
ISBN 0-662-63925-1

© Minister of Public Works and
Government Services Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1998

QS-8588-000-GB-A1
N° de catalogue R71-54/1998
ISBN 0-662-63925-1

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada

Cover Illustration: "On Spring Ice", by Mary Pudlat, etching and aquatint 1997,
reproduced with the permission of Dorset Fine Arts, Toronto, Ontario.



The Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement

Foreword

This is the fifth annual report submitted by the Nunavut Implementation Panel covering the implementation of the Nunavut Land Claims Agreement for the period April 1, 1997 to March 31, 1998.

The Panel is continuing to oversee and provide direction on the implementation of the Agreement, as described in Article 37.3 of the Agreement.

To prepare the report, information was obtained from Nunavut Tunngavik Incorporated, the federal government and Territorial Government and the implementing bodies established under the Agreement.

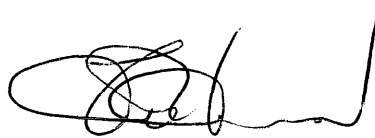
Over the year, the membership of the Panel changed. The Panel was pleased to welcome Bruce Gillies, Director of Implementation for the Nunavut Tunngavik Incorporated, who filled the vacancy left by Simona Arnatsiaq-Barnes.

The Implementation Panel is confident the parties will continue to meet the challenges that lie ahead to ensure that the Nunavut Land Claims Agreement is implemented in the true spirit in which it was intended.

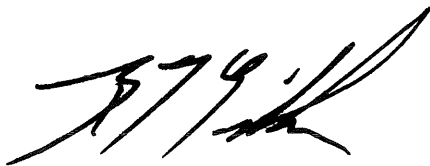
Members of the Nunavut Implementation Panel:



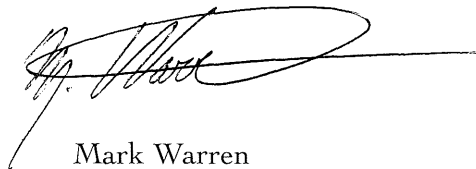
Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Government of Canada



Bruce Gillies
Nunavut Tunngavik Incorporated



Mark Warren
Territorial Government

1. Significant Implementation Events for 1997-98

- A capital transfer payment of \$84,825,841 was made by the Government of Canada to the Nunavut Trust (Article 29) on May 25, 1997, the fourth anniversary of the signing of the Nunavut Land Claims Agreement. Resource royalties totalling \$1,034,221 were also transferred (Article 25.2).
- Approximately 40 percent of the appointments of Designated Inuit Organizations (DIOs) were made this fiscal year. These appointments are now 70 percent complete (Article 39).
- The Cabinet of the Government of the Northwest Territories approved contracting procedures for the Nunavut Settlement Area on October 16, 1997. These procedures defined how contracting is to be conducted to implement provisions of the Agreement (Article 24).
- The federal government and the Qikiqtani Inuit Association continued negotiating an Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for Auyuittuq National Park Reserve, Ellesmere Island National Park Reserve and a new national park on Northern Baffin Island. There are substantial benefits, management participation, training and local involvement for Inuit included in this IIBA. The Kivalliq Inuit Association also continued to negotiate an IIBA for the national park at Wager Bay in the Keewatin (Article 26.2.1).
- During the year, Natural Resources Canada surveyed 160 parcels of Inuit Owned Lands and jointly owned lands in the Nunavut Settlement Area. The Department has completed 65 percent (800 of 1,155 parcels) of its surveys (Article 19.8.8). More than \$3,200,000 was contracted for the Nunavut Land Claims Agreement survey program and related activities in 1997-98. Thirty-seven percent of the dollar value of the contracts was awarded to Inuit businesses or individuals through direct employment, subcontracts or provision of services to the contractor.
- Human Resources Development Canada has devolved responsibility for labour-market training programs to the Regional Inuit Associations (RIAs). Three agreements for labour-market training totalling \$6,478,050 will be in place until March 31, 1999 (Article 23.2.2).
- Over the year, 60 Inuit businesses were enrolled in the Inuit Firm Registry bringing the total number of firms to 230. The registry was established and is maintained by Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) (Article 24.2.1).

- The Government of the Northwest Territories' 1997 annual report on its Inuit Employment Plans was approved by Cabinet in January 1998 (Article 23.2.1).
- The first court decision under the Agreement was handed down on July 14, 1997 by the Federal Court of Canada in *Nunavut Tunngavik Incorporated v. Minister of Fisheries and Oceans*. The Court set aside the Minister of Fisheries and Ocean's 1997 turbot allocations in Davis Strait. This decision was subsequently appealed to the Federal Court of Appeal by the Minister.
- The Minister of Indian Affairs and Northern Development appointed Robert Hanson and Guy Kakkianion to the Nunavut Water Board effective April 25, 1997. These federal appointments filled the vacancies left by Thomas Kudloo, who was appointed chairperson, and by the late Allan Woodhouse (Article 13.3.1(b)).
- The federal re-appointment of Kevin McCormick, Gordon Koschinsky and Meeka Mike to the Nunavut Wildlife Management Board received Governor in Council approval for further four-year terms effective December 6, 1997 (Article 5.2.1(b)).
- The Nunavut Tunngavik Incorporated appointed Joan Scottie, Makabe Nartok, David Tagoona and Pauloosie Keyootak to the Nunavut Wildlife Management Board for four-year terms effective November 14, 1997 (Article 5.2.1(a)).
- Leona Aglukkaq, representing the Territorial Government, and Gabriel Nirlungayuq, representing the Kitikmeot Inuit Association, were appointed to the Nunavut Implementation Training Committee in September 1997 (Article 37.5.1 (a) and (b)).

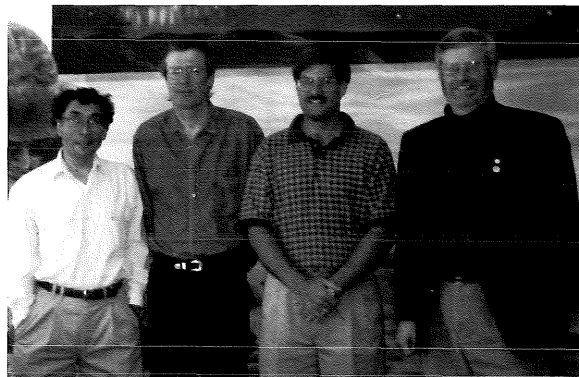
2. *Implementation Panel Report*

The functions of the Implementation Panel are set out in Part 3, Article 37, of the Nunavut Land Claims Agreement and elaborated on somewhat in the Implementation Contract. The Panel's primary purpose is to oversee and provide direction on the implementation of the Agreement.

In 1997-98, Panel members included Bruce Gillies and Tagak Curley as the two Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) representatives, Mark Warren as the Territorial Government representative, and Terry Henderson as the Government of Canada representative.

During this period, the Panel:

- held three meetings, two in Ottawa and one by conference call;
- took part in a special meeting with the Nunavut Planning Commission (NPC) in Yellowknife in February to discuss NPC's activities pursuant to Article 11, and to focus on the outstanding question of NPC's head office location;
- met and corresponded with representatives of the Nunavut Implementation Training Committee, accepted its 1997-98 Consolidated Implementation Training Work Plan pursuant to Article 37, and made recommendations to improve its work plan for future years;
- met with representatives of the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) to discuss the board's activities and administrative concerns, and subsequently reached consensus on the interpretation of Article 5.2.8 dealing with the term of "replacement" appointees to the NWMB;
- authorized the carry forward of \$7.2 million in implementation funds from 1997-98 to 1998-99 for the Nunavut Water Board (NWB), the Nunavut Impact Review Board (NIRB), the Nunavut Planning Commission (NPC), the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) and the Surface Rights Tribunal (SRT), effectively amending Schedule 2, Part 1, of the Implementation Contract;
- recommended approval of federal funding to cover the cost of NWB public hearings concerning the water licence application of the Hamlet of Igloolik;



From left to right: Tagak Curley, Bruce Gillies, Mark Warren and Terry Henderson

- reviewed and decided against a request from the SRT for increased funding for public consultation within the Nunavut Settlement Area;
- oversaw the production of the 1996-97 annual report on implementation of the Agreement, which was published in Inuktitut syllabics, English and French, given wide distribution through the Nunavut Settlement Area and within government, and tabled with the Territorial Government's Legislative Assembly on February 10, 1998, with the Parliament of Canada on February 24, 1998 and NTI's board of directors;
- began preliminary work on terms of reference for the required five-year independent review of the Agreement and Implementation Contract and the Inuit Employment Plans (Article 37.3.3(b) and Article 23.7.1); and
- began a process to clarify the roles and responsibilities of the Panel.

3. Summary of Activities: Nunavut Tunngavik Incorporated

In its capacity as the Inuit party implementing the Nunavut Land Claims Agreement and principal beneficiary of the Nunavut Trust and through its appointments to the Implementation Panel, the Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), together with other Inuit bodies, continued to implement the terms of the Agreement.

Implementation Planning and Designation Process

NTI is responsible for determining which Inuit organization should take on the more than 212 implementation responsibilities under Article 39 of the Agreement. This includes developing requests for designation, and implementation plans with detailed procedures and budgets.

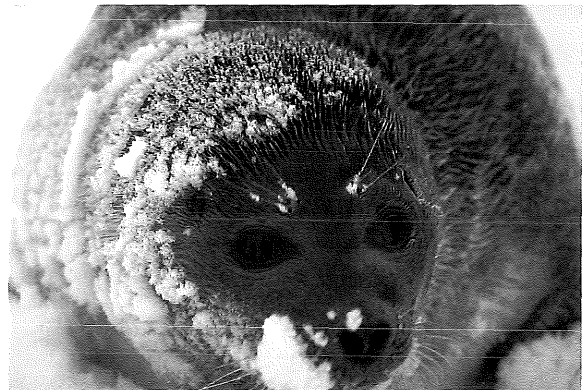
For the last five years, the NTI Implementation Department has spent much time in discussions, workshops and meetings with Regional Inuit Associations (RIAs) to determine which responsibilities under the Agreement they will undertake.

In 1997, NTI initiated a detailed process to determine the capacity of Designated Inuit Organizations (DIOs) to undertake claim responsibilities. It will use the same criteria to assess its own ability and capacity to undertake DIO responsibilities.

At a December 1997 NTI board meeting, 65 DIO responsibilities were approved for designation to the RIAs. These are mostly land and resource management responsibilities from Articles 19 and 21 of the Agreement. The Qikiqtani Inuit Association has 89 designated responsibilities with approximately 30 left to undertake, the Kivalliq Inuit Association has 72 with approximately 35 left to be designated and the Kitikmeot Inuit Association has 89 with 22 remaining. NTI has retained 121 responsibilities and, as a result, becomes the DIO.

Legislative Study

In February 1998, the Canadian Wildlife Service (CWS), Department of Fisheries and Oceans, Parks Canada the Territorial Government's Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) and NTI set the terms of reference for a legislative study on the establishment and regulation of conservation areas in the Nunavut Settlement Area pursuant



to Article 9.3.1 of the Agreement. The study will, in part, determine if existing legislation contains prohibitions on hunting, fishing and related activities that do not apply to Inuit under the Agreement.

Conservation areas now include marine area components and Inuit Owned Lands. Therefore, there is a need to ensure appropriate legislation and regulations for marine areas and to allow Inuit to manage their lands.

A consultant team was retained to undertake and conclude the study by the fall of 1998.

Inuit Impact and Benefit Agreements

Article 8 of the Agreement provides for the negotiation of benefits and the minimization of impacts on Inuit occurring from development in the Nunavut Settlement Area.

These Inuit Impact and Benefit Agreements (IIBAs) are to be negotiated for national and territorial parks, conservation areas and major development projects.

The Agreement calls for territorial park and conservation area IIBAs to be completed by July 1998. This time line will not be met. It has taken more time than expected first to determine and then to designate RIAs to negotiate IIBAs. It was also discovered that there are significant costs in preparing for and negotiating the IIBAs, as well as the time needed to establish and fund committees to co-manage the protected areas.

Negotiations for an IIBA for three national parks in Baffin by the Qikiqtani Inuit Association (QIA) are nearly complete. There are substantial benefits, management participation, training and local involvement for Inuit included in this IIBA. The QIA is to implement this agreement by the fall of 1998.

The Kivalliq Inuit Association continued to negotiate an IIBA for the national park at Wager Bay in the Keewatin.

The NTI and the TG worked to initiate negotiations on an umbrella agreement for all territorial parks in the Nunavut Settlement Area to save the time and money involved in negotiating an IIBA for each park. Negotiations on individual parks would be under the umbrella agreement but will take into account unique features of individual parks and service contracts. There are nine territorial parks in the Nunavut Settlement Area classified as new: five in Baffin, two in Kivalliq and two in Kitikmeot.

There are 11 conservation areas proposed or existing in the Nunavut Settlement Area, nine of which required IIBAs according to the CWS. As part of the process, NTI completed the review of the draft IIBA for the proposed national wildlife area at Igaliktuuq negotiated by the designated Hunters and Trappers Organization (HTO) of Clyde River and the CWS. This is the first negotiated IIBA for a conservation area. It awaits resolution as to whether CWS will negotiate economic opportunities.

IIBAs are also to be negotiated for major profit generating development projects between Inuit and industry. One major development project IIBA was completed in 1997-98, the Ulu Project in the Kitikmeot. The project has since been put on hold by Echo Bay Mines due to falling prices in precious metals.

Inuit Water Rights

Article 20 of the Agreement provides for Inuit water rights. DIO responsibilities have not yet been designated, a major article of Inuit rights under the Agreement that remains to be implemented. In November 1997 and March 1998, the regions and NTI agreed to the RIAs being designated the DIO. This approach implied two general responsibilities:

- to monitor physical and political activities in the region related to water, including policy, regulation, legislation, organizational activities and projects; and
- to negotiate compensation agreements with proponents prior to the issuance of water permits by the Nunavut Water Board (NWB).

When the DIO determines that waters may be affected by a proposed project, it can require the proponent to:

- collect and provide the baseline data required as the first step in monitoring;
- establish a water monitoring program satisfactory to the DIO; and
- provide the DIO with both raw data and analysis.

Water monitoring will be based on standards agreed to by all regions.

The RIAs and NTI will remain vigilant and active to ensure that existing Department of Indian Affairs and Northern Development, Environment Canada and other programs are maintained, as a minimum, at current levels.

Implementation Administration

In order to develop a systematic approach to ensure that all parties are implementing the Agreement, NTI resolved to dedicate a full-time manager to the Implementation Department to undertake claim implementation monitoring.

In March 1998, NTI decided to move its Implementation Department from Cambridge Bay to Iqaluit, the future Nunavut capital, to facilitate consultation and collaboration on claim implementation responsibilities with the Government of Nunavut.

Business and Economic Development

In October 1997, the TG finalized a set of measures called Contracting Procedures in the Nunavut Settlement Area which had been approved by the NTI Board of Directors the previous February.

Although NTI has yet to come to an agreement with the Government of Canada on contracting procedures for federal contracts outlined in Article 24 of the Agreement, the work of the Nunavut Construction Corporation proceeded on schedule through 1997-98, and will continue for three more years. The Corporation was formed as a result of a partnering arrangement between the federal government and Inuit regarding the construction and ownership of infrastructure required by the Government of Nunavut.

In 1997-98, 60 Inuit businesses enrolled in the Inuit Firm Registry bringing the total number registered to 230. The NTI Business Development Department will renew its publicity campaign to enrol firms with the Registry in the coming year.

At the same time, the NTI Business Development Department will look at measures to tighten up the interpretation of Article 24, to ensure that Inuit are in full control of registered Inuit firms.

Department of Legal Services

As the Agreement is in its fifth year of implementation and the coming of the Nunavut Territory draws nearer, a substantial amount of legal work continued to be generated for NTI's Department of Legal Services.

The first court decision under the Agreement was made on July 14, 1997 by the Federal Court of Canada in *Nunavut Tunngavik Inc. v. Minister of Fisheries and Oceans*. The Court set aside the Minister of Fisheries and Oceans's 1997 turbot allocations in Davis Strait, which were found to be set without giving special consideration to the principles of adjacency and economic dependence of Nunavut Inuit. This decision was subsequently appealed to the Federal Court of Appeal by the Minister. On September 12, 1997, NTI brought another judicial review application in the Federal Court, challenging the Minister's August 1997 redetermination of the quota on the grounds that it did not comply with the July 14 decision.

NTI lawyers continued consultations with the federal government on legislation to implement the Agreement's provisions on the Nunavut Water Board under Article 13 and the Surface Rights Tribunal under Article 21. Significant progress has been made in achieving a bill that reflects the intent of the Agreement, including provisions reflecting the interrelationships among the Agreement's Institutions of Public Government. However, substantial areas of disagreement remain to be resolved.

The Department provided ongoing advice on business-related issues, including the development and approval of contracting procedures under Article 24 with the TG; advice in connection with the lawsuit launched by Toonoonik Sahoonek Co-operative Ltd. against the federal government regarding the partnering arrangement under which Nunavut Construction Corporation is to build and own the new infrastructure requirements of the Government of Nunavut; and legal advice regarding specific applications for Inuit firm status and specific contracts for services in the Nunavut Settlement Area.

Legal advice was required in connection with the following matters related to the Agreement's co-management bodies:

- continued advice with respect to the land use planning process under Article 11 of the Agreement and the obligation of the Nunavut Planning Commission (NPC) to locate its head office in the Nunavut Settlement Area;
- continued advice regarding the non-application of the Canadian Environmental Assessment Act in the Nunavut Settlement Area;

- the federal government’s funding arrangements for the co-management bodies; and
- the federal government’s appointment process.

The NTI Department of Legal Services provided monitoring and advice in connection with the negotiation of IIBAs under Articles 8 and 9 for parks and conservation areas in the Nunavut Settlement Area including the IIBA for the proposed Wager Bay National Park being negotiated by the Kivalliq Inuit Association, the IIBA for the proposed Igaliqtuuq National Wildlife Area being negotiated by the Clyde River HTO, the IIBA for three Baffin Island national parks being negotiated by the Qikiqtani Inuit Association and an umbrella IIBA for territorial parks being negotiated by NTI.

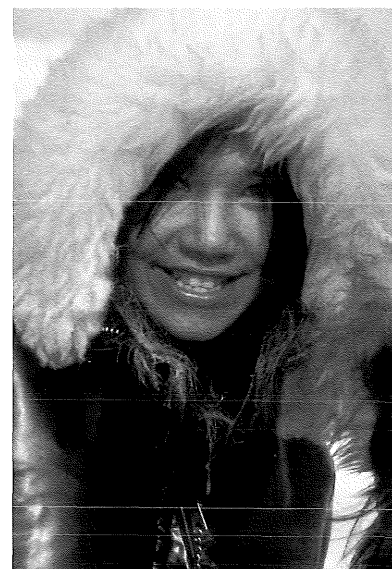
Legal advice was also provided in connection with the following resource-related matters:

- the assignment of harvesting rights under Article 5.7 of the Agreement;
- the preparation of a Thelon Wildlife Sanctuary Management Plan under Article 9;
- the transfer of the Contwoyto Lake lands to a DIO under Article 41;
- the transfer of certain lands near Pond Inlet and Pangnirtung to the QIA under Article 19 and;
- Municipal Lands transfers under Article 14.

Inuit Heritage Trust Incorporated

The Inuit Heritage Trust (IHT) plays a lead role in the management of archaeological sites and resources in the Nunavut Settlement Area under Article 33.4 of the Agreement. IHT activities include:

- appointment of Millie Kuliktana and Appitak Enuaraq to the board of the Inuit Heritage Trust;
- review of planned changes to a national archaeological data base with the Canadian Museum of Civilization and the Prince of Wales Northern Heritage Centre;
- provision of Inuit and government organizations with site information from the national data base;
- participation in the Nunavut Planning Commission’s Land Use Planning Workshops – West Kitikmeot and South Baffin;
- review of the Qikiqtani Inuit Association’s Inuit Impact and Benefit Agreement for national parks;
- implementation of a two-year training plan for the Inuit Heritage Trust;



- participation in traditional knowledge workshops co-ordinated by the Nunavut Social Development Council;
- review of artifact land management policy with the Canadian Museum of Civilization and the Prince of Wales Northern Heritage Centre;
- review of Inuit Heritage Trust responsibilities regarding the place name policy;
- completion and distribution of a new archaeology poster and brochure;
- commencement of work on a third public awareness poster;
- hiring Allan Angmarlik as Assistant Executive Director; and
- review of 14 permit applications for archaeological field research in the Nunavut Settlement Area for the 1997 permit year.

Nunavut Social Development Council

The Nunavut Social Development Council (NSDC) has the responsibility under Article 32 of the Agreement to participate in the design of social and cultural policies, programs and services established by government within the Nunavut Settlement Area.

In 1997-98, workshops were held on the use of traditional knowledge in social and cultural programs, and the justice system.

The NSDC board also participated in two workshops to plan future goals and review board responsibilities to the NSDC, the people of Nunavut and NTI.

The following are accomplishments of individual workshops:

- Justice Workshop, Yellowknife, December 1997
This workshop brought together Inuit representatives from Nunavut communities to review the justice system. Representatives made 29 recommendations.
- Traditional Knowledge Workshop, Igloolik, March 1998
Inuit elders, youth and community representatives to explore how Inuit social and cultural values can become part of the culture of Nunavut. Participants recommended that traditional knowledge be more widely appreciated and used by government and communities.
- Board Workshop, Iqaluit, February 1997
The board discussed its goals and developed a strategic plan based on concerns from communities.
- Board Workshop, Yellowknife, December 1997
The board reviewed its goals, objectives and responsibilities as policy makers.

The NSDC continued to work as a member of the Inuit Technical Committee on Social Policy Renewal established by the federal government for advice on Aboriginal social policy. NSDC brought the concerns and ideas of Inuit to the attention of senior policy makers.

The Council also participated in a round table meeting with the TG social envelope departments. The meeting allowed the Council to raise Nunavut Inuit concerns and to ensure government programs reflect the values of Inuit culture.

In 1997-98, the NSDC offices moved from Iqaluit to Igloolik.

4. Summary of Activities: Territorial Government

Ministry of Aboriginal Affairs

During 1997-98, the Ministry of Aboriginal Affairs worked closely with the parties to the Nunavut Land Claims Agreement and various implementing bodies established by the Agreement. The Ministry co-ordinated the implementation activities of all Territorial Government (TG) departments and reported regularly on the status of these activities. Senior Ministry officials participated in meetings of the Nunavut Implementation Panel and its working group.

In addition to regular meetings with representatives of each department, the Ministry held its annual workshop for all TG implementation personnel from September 2 to 5, 1997. These meetings ensured departmental officials were aware of critical implementation activities, schedules and their funding status.

An inter-jurisdictional claims implementation conference was hosted by the Ministry from August 19 to 21, 1997. Participants included representatives from British Columbia, Ontario, Quebec, Newfoundland and Yukon. A variety of implementation topics were discussed, and all participants agreed to meet regularly to discuss issues and share ideas.

In preparation for the creation of the Territory of Nunavut on April 1, 1999, the Ministry participated in the division planning process. The goal is to develop a plan to facilitate the transfer of the activities that will become the responsibility of the Government of Nunavut. The Ministry will be working with the staff of the Government of Nunavut to ensure all the TG's implementation obligations, including the role of the Ministry, are identified.

The Ministry assisted and advised the Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) regarding the ongoing development of an Inuit Impact Benefit Agreement (IIBA) for territorial parks. An IIBA is to be developed pursuant to Article 8 of the Agreement.

The Ministry attended an initial meeting between the Nunavut Social Development Committee established under Article 32 of the Agreement and the deputy ministers of the social envelope departments of the Territorial Government on July 8 and 9, 1997. The discussion centred on how these two groups can work and communicate on social policy issues.

The Ministry assisted the Departments of Municipal and Community Affairs, and Justice in the transfer of municipal lands to individual community governments in the Nunavut Settlement Area. This transfer is an obligation under Article 14 of the Agreement.

To date, substantial resources have been used in effecting this transfer, and the TG is committed to ensuring it is completed as expeditiously as possible.

Through their participation on the Nunavut Implementation Panel, Ministry officials reviewed and provided advice on all training documents provided by the Nunavut Implementation Training Committee.

Department of Resources, Wildlife and Economic Development

The Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED) provided support and advice to the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB), Regional Wildlife Organizations (RWOs) and local Hunters and Trappers Organizations (HTOs). Regional land claim co-ordinators worked actively with RWOs, HTOs and Regional Inuit Associations (RIAs) on projects related to renewable resource harvesting, resource development and administrative matters.

Several co-operative wildlife research and management projects were conducted with support from the NWMB in 1997-98. Funding from the Wildlife Research Fund of the NWMB is in parentheses.

- Wolverine ecology, distribution and productivity in the Slave Geological Province (\$20,000). Radio collared wolverine were monitored in the Lac de Gras area. The age and sex composition of the harvest was monitored in the West Kitikmeot Region. A progress report was provided to the NWMB.
- Seasonal range use and herd definition of Bluenose caribou (\$20,000). Movements of satellite-collared caribou were monitored, and location of calving grounds was documented. A progress report was provided to the NWMB.
- Status of Peary caribou on the western High Arctic islands (\$79,000). An aerial survey was conducted in July 1997, and the results were provided to the NWMB.
- Polar bear population inventory in the High Arctic (\$130,000). Field work was completed, and results were provided to the NWMB.
- Caribou ecology, Southampton Island (\$41,000). The field work is complete in this joint project with the Coral Harbour HTO. The results were provided to the NWMB.

Pursuant to Article 8 of the Agreement, the Department worked closely with Nunavut Tunngavik Incorporated in developing an IIBA for territorial parks. It is expected that the next draft IIBA will be tabled in September 1998.

In compliance with Article 8.4.16 of the Agreement, Inuktitut translations of all RWED publications aimed at informing the Canadian public about parks in the



Nunavut Settlement Area are available. Any information for the public within any park in the Nunavut Settlement Area will also be produced in one or more of Canada's official languages and in Inuktitut.

RWED continued to work in co-operation and consultation with each Nunavut community to support the shared objectives of encouraging employment opportunities and economic self-sufficiency. The Department assisted Nunavut businesses and individuals to gain financing from its programs and from other government and private sources.

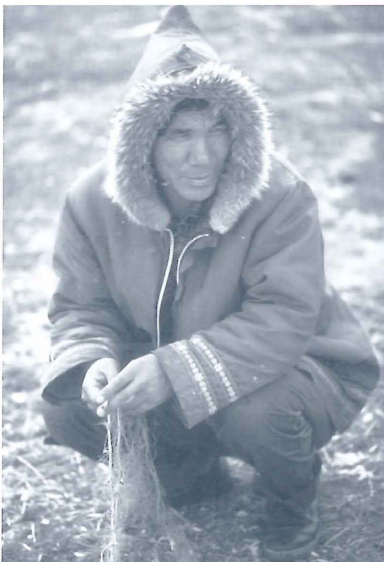
Department of Justice

The Department of Justice continued to contribute to the ongoing implementation of the Agreement. The Land Titles Office worked with Municipal and Community Affairs to continue conveying land within the built-up area of each municipality to those municipalities that had enacted the necessary by-laws to acquire and administer the lands. Certificates of title were issued for all conveyances received, estimated at 60 percent of the parcels required to be conveyed. This transfer of land is required under Article 14 of the Agreement.

An additional 14 descriptive map plans for the Inuit Owned Lands parcels were registered over the last year pursuant to Article 19 of the Agreement. Notifications to issue title to almost all of the Inuit Owned Lands parcels were received in February and March 1998. It was anticipated that certificates of title will be issued for these parcels by the end of May 1998.

The Legislation Division worked on wildlife regulations which needed to be amended because of the realignment of the boundaries of wildlife management units, zones and areas to conform to the settlement area.

Legal advice and assistance were provided by Legal Division on a variety of matters including territorial parks and IIBAs, wildlife provisions, municipal lands and other issues involving the application of territorial legislation.



Department of Municipal and Community Affairs

The Department of Municipal and Community Affairs (MACA) continued to implement its responsibilities under the Agreement during 1997-98, especially with regard to Article 14, the conveyance of municipal lands to Nunavut municipalities.

Departmental staff were extensively engaged in preparing all land transfer documents for municipal lots in order that the titles could be registered at the Land Titles Office when community by-laws are finalized. The land turnovers are now substantially

complete in some communities. As of March 1998, more than 2,000 titles had been issued for Nunavut municipalities. In addition to community visits, MACA staff conducted regional workshops to assist municipalities in processing the required by-laws for land turnovers.

MACA sponsored training programs for municipal land administrators in 1997-98. The third year of students from the Community Land Administrator Certificate Program graduated from Nunavut Arctic College in December 1997. There are now 29 graduates from this program. MACA provided ongoing support and training for all current and previous graduates.

Pursuant to the Bilateral Funding Agreement between Canada and the TG, a program was started in July 1996 to fund the salaries of Municipal Land Officers in Nunavut municipalities. Long-term contribution agreements were entered into with all the communities, and over \$1 million was spent in 1997-98.

Department of Education, Culture and Employment

Pursuant to Article 23 of the Agreement, the TG developed Inuit Employment Plans. The Department of Education, Culture and Employment compiled the TG's 1997 annual report on these plans in December 1997. The report was approved by Cabinet in January 1998. Copies, along with translated versions and executive summaries, were made available in department offices throughout the Nunavut Settlement Area.

The Department worked with the Inuit Heritage Trust (IHT) on heritage and culture issues pursuant to Article 33 of the Agreement. Applications for archaeological permits and for geographic place names were referred to IHT for recommendations. A summary report of archaeological work conducted in 1997 was completed and circulated widely within the Nunavut Settlement Area. The Department also advised on possible impacts that last-use operations may have on heritage sites.

Department of Public Works and Services

The TG is obligated to contract for goods and services in the Nunavut Settlement Area in accordance with Article 24 of the Agreement. The TG represented by the Department of Public Works and Services, Department of Transportation and the Northwest Territories Housing Corporation held several meetings with the Nunavut Tunngavik Incorporated. The Ministry of Aboriginal Affairs and the Department of Justice provided advice and assistance to this group. As a result of the discussions, procedures were developed for TG contracting in the Nunavut Settlement Area. The finalized Contracting Procedures in the Nunavut Settlement Area were approved by Cabinet in October 1997 and are now being implemented.

5. Summary of Activities: Government of Canada

Economic Activity and Employment

In 1997-98, the federal government continued to implement the objectives of Article 24 of the Nunavut Land Claims Agreement to provide support and assistance to Inuit firms to enable them to compete for government contracts.

The Department of Public Works and Government Services (PWGSC) assisted Nunavut businesses with information kits and seminars on federal government bidding and contracting procedures. PWGSC delivered a seminar to more than 30 participants in Iqaluit on August 13 and 14, 1997. Topics included doing business with the federal government, writing effective proposals, comprehensive land claim agreements, registering in the ACCORD and SPEC computerized supplier registration and sourcing systems for real property contracting, and a demonstration of the MERX electronic tendering system.

Three agreements between Human Resources Development Canada and Regional Inuit Organizations (RIOs) have devolved responsibility for training programs funded through the Consolidated Revenue funding, Employment Insurance Part II funds, and Operations and Maintenance/Administrative Funding to the Inuit Organizations. The agreements, signed on March 13, 1997, are worth \$6,478,050 per year for three years, and will be in place until March 31, 1999.

Environmental and Wildlife Management

The objectives of Article 5 of the Agreement are to create a system of harvesting rights, priorities and privileges, and wildlife management.

Environment Canada continued to fulfil its obligation relating to the Nunavut Wildlife Management Board (NWMB). A summary of Environment Canada's wildlife research was presented to the NWMB and is listed in NWMB's section of this report.

The Canadian Wildlife Service (CWS) of Environment Canada consulted with the Department of Resources, Wildlife and Economic Development of the Territorial Government (TG) and Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) on a study to determine the need for amendments or new legislation to designate and manage land and marine conservation areas in the Nunavut Settlement Area as outlined in Article 9.3.1 of the Agreement. Terms of reference were produced for a contract that was tendered in May 1997. It should be completed by the fall of 1998.

As the Inuit Impact and Benefit Agreement (IIBA) for the proposed Igaliqtuuq National Wildlife Area, under Article 9.4.1 of the Agreement, was nearing completion, the federal government and the Designated Inuit Organization (DIO) planned formal appointments

to the management committee for Igaliqtuuq. IIBA negotiations began in September 1997, on appointment of the Nangmautaq Hunters and Trappers Organization as the DIO. A draft IIBA was produced in March 1998.

Formal appointment of a management committee for the Nirjutiqavvik National Wildlife Area awaits the commencement of an IIBA. Environment Canada and the Qikiqtani Inuit Association, designated the DIO in the fall of 1997, had preliminary discussions, but IIBA negotiations did not begin.

Management and planning for Nirjutiqavvik and Igaliqtuuq wildlife areas under Article 9.3.7 of the Agreement were handled in 1997-98 through ad hoc committees composed of Inuit and federal government members.

All Environment Canada and CWS public materials dealing with Nunavut and Environment Canada administered conservation areas were made available in Inuktitut and English/French pursuant to Articles 8.4.16 and 9.4.3 of the Agreement.

The Department of Fisheries and Oceans (DFO) continued to work closely with the NWMB and the three Regional Wildlife Organizations on clarifying roles and responsibilities under Article 5 of the Agreement.

DFO is a member of the Canada-Greenland Joint Commission on Beluga and Narwhal. The Commission held its December 1997 meeting in Iqaluit with full participation by Inuit.

DFO continued to work co-operatively with the DFO Laurentian Region, the Makivik Corporation and the NWMB on the status and management of eastern Hudson Bay beluga.

A meeting in Iqaluit in December 1997 between the Director of Resource Management and the NWMB discussed management of northern shrimp and Sub Area 0 turbot for 1998.

DFO continued to carry out stock assessments and met NWMB subcommittees to explain research results to allow for effective and informed management decisions. DFO continued to use implementation funds and NWMB Research Trust funds for stock assessment. It worked on development of stock management plans with the NWMB, participated in an NWMB workshop to review the narwhal management structure and continued to co-operate with the NWMB on management plans of high profile stocks.

A new licensing regime planning process continued for the Special Features of Inuit Harvesting in Article 5.7 of the Agreement.

The issue of fishery allocations, specifically for turbot in Davis Strait, between DFO and the NWMB continued. DFO launched an appeal of the Court decision of July 14, 1997. NTI applied to the federal court for a judicial review of the Minister's second decision (Article 15.3 and 15.4).



The Minister of Fisheries and Oceans accepted the NWMB's recommendation for a total allowable harvest of one bowhead whale for 1997-98 under Article 5.6.16. This hunt was planned for July 1998 at Pangnirtung. DFO provided advice to the Hunt Planning Committee of Pangnirtung.

DFO continued to monitor walrus sport hunting in the Nunavut Settlement Area. Hunts in four locations were approved for the next fiscal year.

Department of Canadian Heritage

Article 8 of the Agreement provides for the establishment of Auyuittuq and Ellesmere Island National Park Reserves as national parks and for a new national park on northern Baffin Island. The federal government and the Qikiqtani Inuit Association continued negotiation of an IIBA for these parks. The parties agreed to conclude the IIBA by June 30, 1998.

With the NWMB and department of Canadian Heritage working together, an ecosystems conservation plan was completed and approved for Auyuittuq National Park Reserve in compliance with Article 9.2.1 of the Agreement.

In February 1998, a new five-year land withdrawal for a national park in the Bluenose Lake area was implemented by order-in-council to replace the 1995 land withdrawal which was due to expire March 1998. In 1996, an agreement had been reached between Parks Canada, the Inuvialuit and Territorial Government to establish Tukturnogait National Park in that portion of the proposed park lying within the Inuvialuit Settlement Region. The possible addition to the park of land within the Nunavut Settlement Area is being considered as part of the West Kitikmeot land use planning process.

Parks Canada and the Kivalliq Inuit Association continued to negotiate an IIBA for the proposed national park at Wager Bay. Negotiating sessions were held in Repulse Bay in May 1997, and in Rankin Inlet in November 1997 and March 1998. In October 1997, Parks Canada agreed to provide funding to enable a representative from each of the seven communities in the Keewatin to participate in the IIBA negotiations.

A new park feasibility study, including community consultations, continued for the proposed national park on northern Bathurst Island.

Under Article 9.2.1 of the Agreement, oral histories supporting national park and national historic sites initiatives were undertaken in the vicinity of Northern Foxe Basin, Thelon River, Pond Inlet, Grise Fiord, Pangnirtung, Broughton Island and Iqaluit. Consultations



were completed with the people of Arviat and Baker Lake for the development of conservation and protection plans for the Arvia'juaq and Fall Caribou Crossing National Historic Sites near those communities. Cost-sharing agreements for Arvia'juaq Fall Caribou Crossing were signed by the Minister and are being implemented.

Archaeology permit applications for work in Nunavut national parks were submitted for review to the Inuit Heritage Trust in accordance with Article 33.5 of the Agreement.

During the year, Parks Canada and the Inuit Heritage Trust produced an educational poster on harpoons which was distributed throughout Nunavut. Work is under way on cultural resource management plans for Auyuittuq and Ellesmere Island National Park Reserves in compliance with Article 33.2.

A joint Parks Canada and Inuit thematic study to identify a framework for assessing proposals for the commemoration of sites of national historic significance continued and is scheduled for completion in 1999. In addition to a report to be tabled to the Historic Sites and Monuments Board of Canada, several products are being developed for release during the celebrations for the launch of Nunavut. These will include a publication entitled *Inuit Traditions: An Oral History of Nunavut*. Work continued to integrate collected material into the Nunavut high school curriculum.

As a co-operative venture under Article 9.2 of the Agreement, Parks Canada worked with the community of Pond Inlet, the TG and other agencies to develop and install interpretive displays in the Pond Inlet Nature Centre. The official opening will take place in the spring of 1998.

Land and Water Management

The Land Administration Division of the Department of Indian Affairs and Northern Development (DIAND) is responsible for the administration of Crown lands in the Nunavut Settlement Area. This includes the issuance of land use permits, land leases, quarry permits and recording of mineral claims. According to Article 12.2.5 of the Agreement, before any of these authorities can be issued, the Nunavut Impact Review Board (NIRB) must screen the project proposals to ensure the integrity of the Nunavut Settlement Area ecosystem is protected. Once approved land use plans are in place, project proposals must comply with the plan before they are allowed to proceed. Within the Nunavut Settlement Area during 1997-98 the following were issued: 23 land use permits, four land leases and five land reserves.

DIAND's Water Resources Division provided advice to the Nunavut Water Board and on technical reviews of projects including the Iqaluit sewage treatment and wetlands study, the Baker Lake water quality study, the Jericho quality analysis/quality control plan, the Pangnirtung sewage treatment facilities, the Boston Project, the Nanisivik water licence renewal and numerous exploratory drilling reviews. DIAND also presented a formal intervention in the public hearing for the Igloodik municipal water licence held by the NWB.

DIAND continued to enforce the terms and conditions of the authorities issued by DIAND and NWB. The Department met with NIRB in February 1998 to provide information on the inspection activities of DIAND, improve communications and further define working relationships and roles. Copies of all inspection reports in Nunavut will be sent to NIRB.

Natural Resources Canada is responsible for surveying the Inuit Owned Lands and land jointly owned with the Inuit of Northern Quebec under Article 19.8.8 of the Agreement. This involves the survey and demarcation of approximately 1,155 Inuit Owned Lands parcels and 12 jointly owned land parcels, all Crown land areas excluded from these parcels, and plan preparation and delivery to the Registrar of Land Titles.

This year, 160 parcels were surveyed which now brings the total to 800 parcels (65 percent) surveyed. Survey plans are being prepared, will be recorded in the Canada Land Survey Records and will be delivered to the Registrar of Land Titles.

More than \$3,200,000 was contracted for the Nunavut Land Claims Agreement survey program and related activities in 1997-98. Thirty-seven percent of the dollar value of the contracts was awarded to Inuit businesses or individuals through direct employment, subcontracts or provision of services to the contractor.

Six major survey projects were contracted for Inuit Owned Lands parcels, and Crown land areas excluded from the Inuit Owned Lands. The surveys included two in Bathurst Inlet area, Kitikmeot region; one each in Repulse Bay and Coral Harbour areas, Kivalliq region; and one each in Resolute and Arctic Bay, Qikiqtani (Baffin) region.

Defence

The Department of National Defence provided the Designated Inuit Organizations and the Regional Inuit Associations with yearly training plans and notice of exercises approximately one month prior to any exercise in accordance with Article 21.5. Affected communities were also advised of forthcoming activities.

The Nunavut Settlement Area has 15 of the 21 sites that are no longer required for the operation of the North Warning System. Negotiations with the Inuit of Nunavut for a co-operation agreement on the clean-up of the sites continued in 1997-98.

Legislation

DIAND, in consultation with NTI, TG, NWB and the Surface Rights Tribunal (SRT), continued to develop the Nunavut Water Management and Nunavut Surface Rights bill. The bill was intended to be introduced in the spring of 1998. However, DIAND and NTI disagreed on the approval of water use in Nunavut and the role of government in the liability regime for wildlife compensation.



Further consultation resulted in additional changes to the bill which will be introduced in Parliament at the earliest opportunity.

Federal Co-ordination of Implementation Activities

The Claims Implementation Branch of DIAND is responsible for monitoring federal government activities to ensure Canada meets its obligations under the Agreement. The Branch is also responsible for funding arrangements with the TG and all implementing bodies established by the Agreement, as well as for capital transfer payments to the Nunavut Trust.

During 1997-98, the Branch participated actively in all aspects of implementation of the Agreement including:

- consulting with all the implementing bodies to assess funding requirements to year-end, and making recommendations to the Implementation Panel on funds to be re-allocated to 1998-99;
- maintaining regular liaison with the TG and NTI implementation managers for exchange of information on administrative matters pertaining to implementation activities;
- maintaining regular contact with all federal government departments and agencies with respect to their implementation activities, intervening as necessary, and maintaining comprehensive implementation status reports on its automated Land Claims Obligations System;
- assisting the Implementation Panel by organizing the Panel agenda, receiving and distributing material to Panel members, scheduling presentations, providing interpreters, taking minutes, preparing records of decision, following up on action items and co-ordinating the preparation of the 1996-97 annual report;
- participating in meetings of the chairpersons and executive directors of Nunavut implementing bodies involved in discussions of common administrative and fiscal concerns;
- obtaining Governor in Council approval on August 28, 1997, for coverage of members of the NIRB, NPC and NWB under the Workers Compensation Act; and
- obtaining Governor in Council approval, December 6, 1997, to re-appoint three federal members to the Nunavut Wildlife Management Board for a further four-year term.

Capital Transfer Payments

Nunavut Trust

- capital transfer payment (net of loan repayment) (Article 29.1.2) \$84,825,841

Resource Royalties

Nunavut Trust

- resource royalties during 1997 (Article 25.2) 1,034,221

Implementation Funding

Government of the Northwest Territories

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Parts 5.7 and 5.8 of Implementation Contract) 940,037
- land administration activities 1,125,000

Arbitration Board

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 38.1.7) 25,719

Nunavut Impact Review Board

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 12.2.31) 1,501,200

Nunavut Planning Commission

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 11.4.3) 3,473,310

Surface Rights Tribunal

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 21.8.1) 275,000

Nunavut Water Board

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 13.3.17) 1,423,354
- public hearings (Section 5.14 of the Implementation Contract) 82,200

Nunavut Wildlife Management Board

- to fulfil its responsibilities under the Agreement and Implementation Contract (Article 5.2.19) 3,496,707
- Nunavut Wildlife Harvest Study (Article 5.4.4) 1,328,347

6. Implementing Bodies

6.1 ARBITRATION BOARD

The Arbitration Board was created under Article 38 of the Nunavut Land Claims Agreement. The role of the nine-member board is to resolve disputes arising from the implementation of the Agreement.

The Board held its 1997-98 annual meeting in Iqaluit. The Board took this opportunity to further its training with mock hearings pertinent to Nunavut issues.



*Front row, left to right: Letba J. MacLachlan, Andrew Tagak (chair), Elizabeth Copland (Vice-chair)
Back row, left to right: Keith Crowe, Edward Picco, Robert Stanbury and David T. McCann
(Missing: Anne Crawford and Violet Mae Ford)*

6.2 NUNAVUT WILDLIFE MANAGEMENT BOARD

The Nunavut Wildlife Management Board (NWMB) completed four years as the main instrument of wildlife management in the Nunavut Settlement Area pursuant to Article 5 of the Agreement. The NWMB enjoyed a full complement of staff during the report period.

Wildlife Management Highlights

Research is necessary to ensure that wildlife resources are harvested in a knowledgeable and sustainable way so that Nunavummiut can continue the hunting and fishing so essential to their way of life. The NWMB has the lead role and is committed to making wildlife research responsive to the needs and concerns of people, to recognize Inuit knowledge and culture, and to address their priorities.

The NWMB recognizes the importance of ensuring that the communities and regions in the Nunavut Settlement Area have a voice and can participate in wildlife research as outlined in Article 5.2.37 of the Agreement. To this end, the NWMB hosted workshops on developing wildlife research priorities. These workshops brought together representatives from across the Nunavut Settlement Area, as well as government researchers and managers to prioritize wildlife stocks and research questions. The research priorities of the NWMB are conveyed to government and non-governmental organizations for action, and to direct its own research funding.



The NWMB funds its own wildlife research and research by non-governmental organizations. The NWMB through the Nunavut Wildlife Research Trust funds government departments to carry out research pursuant to Section 5.17 of the Implementation Contract.

Nunavut Wildlife Research Trust

More than \$700,000 was made available in 1997-98 to government departments to carry out research that was of high priority to the NWMB. Funding proposals are considered by the NWMB annually at the February meeting. The following projects were funded under this program in 1997-98.

Canadian Wildlife Service:

- selection of polar bear denning habitat (\$20,000);
- common eiders in South Baffin (\$31,800);
- king eiders in Karrak Lake, Kitikmeot (\$32,000); and
- common eiders in the Belcher Islands (\$65,000).

Department of Fisheries and Oceans:

- southeast Baffin beluga tagging (\$67,500);
- Baffin Bay narwhal tagging (\$25,010);
- Keewatin coastal fishery monitoring (\$25,000);
- walrus satellite tagging (\$34,000);
- whale sampling program (\$50,000);
- habitat selection of bowheads in Foxe Basin (\$25,500);
- walrus population studies (\$54,000);
- Baffin arctic charr fishery information collection (\$32,500); and
- Arctic charr in the Thiewiaza and Tha-Anna Rivers (\$20,000).

Department of Resources, Wildlife and Economic Development (RWED):

- see Summary of Activities: Territorial Government above.

NWMB Research Funding

More than \$106,000 was made available to non-governmental organizations to carry out research. Funding proposals were considered by the NWMB throughout the year.

Alviit Hunters and Trappers Association, Coral Harbour:

- winter range study of Southampton Island caribou (\$10,000).

Department of Resources, Wildlife and Economic Development on behalf of the Nativak Hunters and Trappers Organization (HTO), Clyde River and Mittimatalik HTOs:

- Baffin Bay's polar bear inventory project (\$55,000).

Aviq HTO:

- Peary caribou workshop in Grise Fiord (\$5,000).

Nattivak HTO:

- benthic survey of the areas around Broughton Island (\$19,350).

Resolute Bay HTO:

- Peary caribou workshop in Grise Fiord (\$5,000).

Arviat HTO:

- habitat monitoring of snow geese (\$12,000).

Nunavut Wildlife Harvest Study

The NWMB completed two years of the five-year Nunavut Wildlife Harvest Study mandated under Article 5.4 of the Agreement. Inuit participants report the number of animals they harvest each month to the NWMB. The Board will use this information to ensure that Inuit maintain priority over the use of wildlife resources in the Nunavut Settlement Area and contribute to the sound management and utilization of these resources.

During the second year of the study, the NWMB concentrated on collection and management of the data. This will remain the priority for the next three years. On completion, the NWMB will analyse the data and produce a comprehensive report on the number of animals harvested and on any seasonal patterns and locations of the harvest.

Data collected by the study will be available free to government and Inuit. During the past year, data were provided on request whenever possible.

Inuit Bowhead Knowledge Study

During 1995 and 1996, 257 individual interviews with elders and hunters in 18 communities were carried out to record sightings, location and concentration of bowhead whales in the Nunavut Settlement Area in compliance with Article 5.5 of the Agreement. Of these interviews, 175 have been translated and transcribed. Small group workshops were carried out in eight communities. All map data collected during the study have been digitized and will be entered into a Geographical Information System (GIS) at the Nunavut Planning Commission (NPC) office.

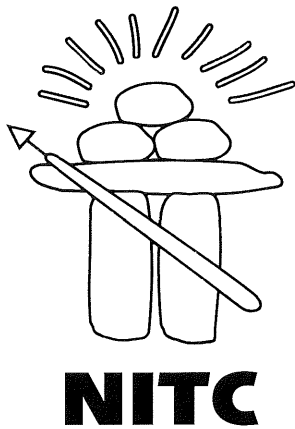
In November 1997, the Inuit Bowhead Knowledge Study Committee met to draft a preliminary table of contents for the final report of the study. The committee decided on these main topics in the final report:

- importance of the bowhead to Inuit culture;
- whaling;
- population changes; and
- environmental factors and bowhead whales.

A protocol for analysis and synthesis of the text information in relation to the above topics was developed. For the final report, digital map information will be composed using a GIS at the Nunavut Planning Commission to display Inuit knowledge of distribution and migration of bowhead whales at different seasons, as well as the locations of Inuit and commercial whaling grounds.

The final report of the Inuit Bowhead Knowledge Study was expected to be completed by August 1998 with publication by December 1998.

6.3 NUNAVUT IMPLEMENTATION TRAINING COMMITTEE



The Nunavut Implementation Training Committee (NITC) was established under Article 37, Part 5 of the Agreement. NITC held a workshop in September 1997 to bring together implementation organizations, training institutions, facilitators, and the staff and board of the NITC. Presentations included the NTI Building From Within project, the Consolidated Implementation Training Work Plan and the Training Support Request Guide.

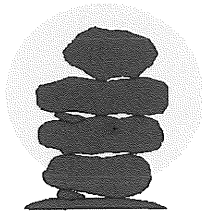
The Building From Within project is the first implementation organization training plan NITC has received. It identified training needs of the organization and board. It also identified full-time Inuit senior management trainee positions required to meet Inuit representation levels. The training needs assessment form and process were available for use and adaptation to all implementation organizations.

The workshop was viewed as beginning the process of building the capacity of implementation organizations in human resource and organizational development.

The Nunavut Beneficiaries Scholarship Program continued to encourage post-secondary students pursuing academic excellence. There were 120 scholarships awarded in the 1997-98 academic year. One scholarship recipient, Allen Mikitok Duffy, graduated with honours from the University of Saskatchewan with a degree in physics and a certificate in mathematical physics.

The NITC continued to receive, co-ordinate and provide assistance to implementation organizations in developing their Inuit human resources for the continued implementation of the Agreement.

6.4 NUNAVUT PLANNING COMMISSION



Nunavut Planning Commission *ᐅᐅᓐ ᑕᑦᐃᓐᓕ* NUNAVUTMI PARNAIYIT

The Nunavut Planning Commission (NPC) was established pursuant to Article 11 of the Agreement. During the reporting period, NPC submitted two revised land use plans to government, published a third plan, launched a new land use planning exercise, began work on monitoring in the Nunavut Settlement Area, and was nominated for a public sector award. Land use planning is either under way or complete in four of the six planning regions in Nunavut Settlement Area.

One of the most important tasks the NPC undertook was to ensure existing land use plans were updated and within the terms of Article 11.4.4 of the Agreement. To that end, the NPC submitted for approval by government the Revised Keewatin Regional Land Use Plan and the Revised North Baffin Regional Land Use Plan. These were developed following community meetings and informal public hearings in both planning regions. The NPC is awaiting a reply from government on these plans.

The draft West Kitikmeot Regional Land Use Plan was published in September. This plan was circulated for comment and was the subject of the West Kitikmeot Regional Land Use Planning Workshop No. 6 in January 1998 in Cambridge Bay. Attended by community representatives from Cambridge Bay, Kugluktuk, Omingmaktok and Bathurst Inlet, as well as government and industry, the workshop provided the opportunity to assess the draft plan and its recommendations. Following the workshop, a revised plan was published and used at community meetings. Once the West Kitikmeot plan is finalized, it will be submitted to government for approval.

A new land use planning process was launched in the South Baffin involving the communities of Pangnirtung, Cape Dorset, Kimmirut, Broughton Island and Iqaluit. The NPC held two planning workshops in Iqaluit for communities, government and industry. The meeting identified land use planning issues and will guide the next stages of the planning process.

Under the Agreement, the NPC is required to work with DIAND to generate a monitoring program for the Nunavut Settlement Area. West Kitikmeot was identified for a pilot project since land use planning is advanced in the region. Work began with a workshop in Cambridge Bay with representatives from regional and community organizations. The participants identified a list of indicators and provided direction for further work on the monitoring program.

The NPC held a community meeting in Cape Dorset in November 1997 to discuss issues related to the ownership and use of islands in the waters between the Nunavut Settlement

Area and the Nunavik Marine Region under Article 40 of the Agreement. More than 100 people attended, along with the local member of the Legislative Assembly and two representatives from Makivik Corporation. Of special importance to the communities is the status of Nottingham and Salisbury islands, which are lands equally shared by the Inuit of northern Quebec and the Inuit of Nunavut. Further work is planned on the issue of the offshore boundaries.

Together with the Nunavut Wildlife Management Board, the Nunavut Water Board and the Nunavut Impact Review Board, the NPC held the first meeting of the Institutions of Public Government in December 1997. The meeting allowed members of the boards to discuss issues of common concern. These bodies began discussions about the development and role of the Nunavut Marine Council, which may be established under Article 15.4.1 of the Agreement.

Mapping work began in the South Baffin with the NPC's regional liaison officer visiting all the communities to collect information on the use of lands and waters. This information will be digitized, along with data on clean-up sites, archaeological and heritage sites, and wildlife habitat. It will become the foundation of the land use maps for the planning process. Similar work continued in the Keewatin, North Baffin and West Kitikmeot Regions.

NPC moved map making north. In March 1998, NPC offices in Arviat, Rankin Inlet, Iqaluit, Pond Inlet, Cambridge Bay and Taloyoak were upgraded with new GIS facilities. These communities now have complete regional GIS data sets. They can produce maps locally for interested individuals, groups and organizations. In addition, GIS training continued to ensure that regional co-ordinators can expand their knowledge of GIS software, hardware and data.

The conversion of the National Topographic Data Base was completed. All 350 map sheets for the Nunavut Settlement Area are now in Arc/Info format. The GIS Department of the NPC performed quality assurance work on the files, which will be sent to partner agencies this fall.

The NPC entered into a partnership program with ESRI Canada Limited and Jonah Amit'naaq Secondary School in Baker Lake. Under the program, the NPC provided GIS hardware, data and expertise to the school. ESRI Canada provided GIS software at no cost to the students and staff.

Work continued on the West Kitikmeot Slave Eskers Study. The NPC integrated further field data and produced numerous additional maps.

The NPC provided mapping services in support of Parks Canada's Inuit place names project in the Keewatin.

The NPC provided data and expertise to the RWED's Coronation Gulf mineral development area initiative.

Work continued on the development of a centralized projects registry system for use by project proponents and the Institutions of Public Government.

Finally, the NPC, during the reporting period, was recognized in three ways.

- The NPC was nominated as a finalist in the Distinction '97 Awards Program, an annual celebration of excellence in the management of information and technology in the public sector. The nomination was for the community-based planning the Commission is carrying out in the Nunavut Settlement Area.
- The Institute of Public Administration of Canada selected the NPC's PLANNER program as one of six finalists from among 154 entries for its Award for Innovative Management.
- On the occasion of the 100th anniversary of the founding of the Geographic Board of Canada, the Canadian Permanent Committee on Geographical Names awarded the NPC a Certificate of Appreciation for its contribution to geographical naming activities in Canada. The certificate recognized the NPC's innovative application of interactive mapping and RealAudio technology that allows for audio transmission over the Internet of important Inuit place names on Baffin Island in Inuktitut and English.

6.5 NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD



The Nunavut Impact Review Board (NIRB) fulfilled its mandate under Article 12 of the Agreement to protect and promote the integrity of the ecosystem in the Nunavut Settlement Area for the existing and future well-being of the residents through its environmental assessment process.

Since its inception in July 1996, NIRB has assessed 120 project proposals (110 proposals in 1997-98) for environmental and socio-economic impacts. The projects included mineral exploration, winter roads, quarries, camps, bulk storage of fuel, marine works, tourism, environmental research, abandonment and restoration.

In 1997-98, NIRB's operational procedures were reviewed and updated, and a draft Rules of Practice developed. These two documents outline NIRB's environmental assessment process within the Nunavut Settlement Area, and provide guidelines for submission of project proposals and methods of public involvement in the process.

The Board has recognized a need for public education regarding the NIRB process and the mechanisms established for public involvement in environmental assessment. For this reason, NIRB conducted public information tours throughout the regions of the Nunavut

Settlement Area. Board members travelled to all communities in North Baffin in September and October in 1997 and the Kitikmeot in October. NIRB visited the most of South Baffin in February 1998.

At public meetings, community members discussed their concerns and priorities and learned about the NIRB. Since the tours, NIRB has received more public input on project proposal screenings.

A six-page colour brochure, the "Summary of the Environmental Assessment Process", was produced and translated for the general public.

NIRB finalized its Human Resource Manual, as well as policies for tendering, contract administration and investment.

NIRB also considered the creation of an independent scholarship and trainees bursary society to support individuals from the Nunavut Settlement Area pursuing post-secondary education in fields related to environmental assessment. NIRB offered summer and part-time employment to youth from the Nunavut Settlement Area. This informed young people about the NIRB and opportunities available for students who remain committed to their studies.

The Institutions of Public Government established under the Agreement discussed related mandates and issues of common concern. They also considered opportunities for cost sharing on initiatives related to each board and the resource management system as a whole, such as joint publication of annual reports, Web page development and public education.

In April 1997, NIRB participated in the General Monitoring Workshop held in Cambridge Bay. Hosted by DIAND and NPC, the conference focussed on establishing the General Monitoring Program outlined in the Agreement. Follow-up meetings ensured appropriate scientific and Inuit knowledge resources were consulted to reflect the state of the environment of Nunavut accurately.

As the pace of development accelerates in the Nunavut Settlement Area, cumulative effects assessment is becoming an extremely important factor in NIRB screening and in determining the overall impact of a proposed project. This was recognized in the Agreement by ensuring that small projects normally exempt from screening must be referred to NIRB for cumulative effects assessment. A paper on cumulative effects assessment in the Nunavut Settlement Area was prepared by the NIRB and presented at the international conference of the Canadian Circumpolar Institute, May 1 to 4, 1997, in Edmonton. The cumulative effects assessment document will be published in the conference proceedings. NIRB intends to work with the other boards and agencies with a cumulative effects mandate to develop more concrete guidelines for proponents.

To acquaint the mining industry with the environmental assessment and regulatory process outlined in the Agreement, NIRB took part in the Calgary conference of the Canadian Institute of Resources Laws, Mineral Exploration and Mine Development in the Nunavut Settlement Area, December 11 and 12, 1997.

NIRB also participated in the Nunavut Mining Symposium in Cambridge Bay, March 27 to 30, 1998. It chaired a panel on the regulatory processes in Nunavut. The panel provided the mining industry and associated businesses with a better understanding of NIRB requirements and gave NIRB the opportunity to hear the concerns of industry. NIRB assured the mining industry and other private sectors that it is co-operating and co-ordinating with other agencies and boards.

As a part of NIRB's mandate, the Board must use traditional Inuit knowledge and recognized scientific methods in ecosystem analysis of project proposals. Since ownership and intellectual property rights are associated with this, NIRB decided to investigate appropriate actions and means of incorporating Inuit knowledge and value systems into the NIRB process.

NIRB participated in and supported the traditional knowledge conference of the Nunavut Social Development Council in Igloolik, March 20 to 23, 1998. The insight and perspective of traditional knowledge holders and community delegates will help develop protocols and guidelines for the application of traditional Inuit knowledge in Nunavut.

NIRB hosted a contaminants in northern environments course. With financial support from the Nunavut Implementation Training Committee, the course explained contaminant pathways in permafrost regions, as well as mitigation measures to minimize the impact of development activities on the Nunavut Settlement Area. Participants included the NIRB Board and its staff, as well as members of Grise Fiord and Baker Lake Hamlet Council, Ikaluqtutiaq Hunters and Trappers Organisations, DIAND, RWED, NWB, Kitikmeot Inuit Association and Nunavut Arctic College science and technology students.

6.6 NUNAVUT WATER BOARD



The Nunavut Water Board (NWB), established under Article 13 of the Agreement, marked its second year in 1997-98 and is fully operational.

Pursuant to a decision of the Board in June 1997, the head office is now in Gjoa Haven in the eastern Kitikmeot region where the public registry of applications and licences issued by the Board is maintained. The Board's permanent staff consists of an executive director, secretary to the Board, Inuktitut translator, technical advisor, office manager, project clerk and licence administrator.

To assist the Board with the review of applications, the services of a geotechnical engineer, a municipal engineer, an environmental scientist, and security and liability advisors are retained on a contractual basis. The chairperson of the Board works from an office located in Baker Lake in the Kivalliq region.

A fire destroyed the Gjoa Haven head office and seriously affected the work of the Board, delaying the review and approval of several applications. The building,



Left to right: David Ooloooyuk, Guy Kakkianion, Frank Ipakobak, George Porter, Kono Tattuinez, Thomas Kudloo and Robert Hanson

equipment and files of the Board were completely destroyed. Most files were reconstructed with the assistance of various organizations, but there are still gaps and missing data. Restoration of the files will continue in 1998-99.

The Board had eight members with a ninth to be appointed by the Minister of Indian Affairs and Northern Development on nomination by NTI. The members and staff of the NWB were saddened by the death of board member Rose Okpik from the community of Pangnirtung.

The Board held five regular sittings including a public hearing in Igloolik. Training workshops, conferences and symposia were organized in conjunction with regular Board sittings. Board members also attended a Calgary conference on mining in Nunavut in December 1997 and met with co-management boards to discuss issues of common interest. They also took part in a training workshop on water management in the mining industry.

Because the Government of Canada failed to introduce implementation legislation with respect to water management in the Nunavut Settlement Area, the Board was faced with operational difficulties. For example, the Board could not constitute itself into panels in the absence of legislation, and all applications are initially subject to a hearing and an environmental screening because there are no classes or types of applications prescribed by regulation for which a public hearing need not be held. This caused serious concern to the Board and to the applicants, on which an unduly lengthy and costly process is imposed.

The Board waived public hearings for all applications received this year with the exception of the Igloolik municipal licence application. The Board can only waive this requirement when notice of application is given and no public concerns are expressed. A public hearing for this licence was held in February 1998. The Board continued to review the application and may issue a licence next year based on concerns expressed at the hearing and its own understanding of the issue.

The Board received applications and issued approvals for the following projects:

- Sissons project (Kiggavik) — mining exploration, Cogema;
- Ulu project — mining exploration, Echo Bay Mines;
- Kikerk, Victoria Island and Rockinghorse projects — mining exploration, Monopros;
- Meliadine and Peter Lake projects — gold exploration, WMC International;
- Wolverine and Windy Lake projects — mining exploration, BHP Minerals;
- Stickleback project — construction and operation of a weir, BHP Minerals;

- Epworth, Esker and Anteater Lake projects — mining exploration, Rhonda Mining;
- Tunnug caribou harvest project — commercial caribou harvest, Coral Harbour Hunters and Trappers Association;
- Hadley Bay project — mineral exploration, Noranda;
- Occurrence 8: dewatering of a quarry, Echo Bay Mines;
- Heninga Lake project — mining exploration, Inco; and
- JDO3 — mineral exploration, Canamera Geological.

The Board also reviewed the preliminary environmental report filed by Lytton Mineral in support of a future application for the development of a diamond mine near Jericho Lake. Detailed comments on this report were to be made available to the proponent in June 1998.

The Board is also involved with NIRB, DIAND, NTI and Inuit land owners in a project headed by NPC to develop the Project Registry Information System to support the collection and integration of project-related data from applicants. This is intended to facilitate the submission of applications in a “one stop shopping” environment, allowing for faster review and decision making, and providing enhanced communication between the agencies and applicants.

6.7 SURFACE RIGHTS TRIBUNAL



The Surface Rights Tribunal is an Institution of Public Government established under Article 21, the land and resources management regime of the Agreement. It is a quasi-judicial, independent arbitrator. The Tribunal’s goal is to provide the fairest possible mechanism for

the resolution of disputes within the context of the Agreement.

The Tribunal will be responsible for settling disputes over access to lands, compensation payable to the surface titleholder for access, wildlife compensation claims and rights to carving stone or specified substances in the Nunavut Settlement Area.

Tribunal members were appointed in April of 1996.

In 1997-98, the Tribunal concentrated its efforts on the initial tasks required to establish and maintain itself through a series of planning sessions, training workshops and participation at mining conferences.

The Tribunal developed draft policies and procedures to govern its operations. Operational planning resulted in further revisions to initial drafts of the following documents: the operations and administration manual, personnel policies and procedures, rules of procedure, and bylaws.



*Back row, left to right: Emile Immaritok, Peter Katorka, Tom Sammurtok (Vice-chairperson)
Front row, left to right: Patricia Angnakak (Interim chairperson), Eva Adams-Klaassen*

The rules of procedure for hearings took a considerable amount of time to bypass improper procedures which could subject the Tribunal to judicial review.

The Tribunal developed a communications strategy for industry and the people of Nunavut to promote awareness of its roles and functions, and introduced itself through presentations at conferences and magazine advertisements. The conferences attended by Tribunal members or staff included the Surface Rights Board's conference, Mineral Exploration and Development in Nunavut, Prospectors and Developers' Convention and the Nunavut Mining Symposium.

The Tribunal and staff met with the Alberta Surface Rights Board to observe its operations and attended a public hearing to learn from an established administrative board dealing with surface rights and compensation issues.

Tribunal members or staff participated in training workshops on decision writing, the hearing process and surface rights issues. The Tribunal also visited a mine site to examine operations. Other workshops were held to practice mock hearings.

The Tribunal began their collaboration of materials on Inuit traditional knowledge. Evidence of this nature will be given equal weight with scientific knowledge in the hearing process.

The Tribunal's legal review of its draft legislation resulted in consultations for changes in a draft of the Surface Rights Tribunal bill. The latest development to the draft bill is its amalgamation with the Nunavut Water Board's draft legislation, creating the proposed Nunavut Waters and Surface Rights Tribunal bill.

Appendix 1: Glossary of Terms

CWS	Canadian Wildlife Service
DIAND	Department of Indian Affairs and Northern Development
DFO	Department of Fisheries and Oceans
DIO	Designated Inuit Organization
GIS	Geographical Information System
HTO	Hunters and Trappers Organization
IHT	Inuit Heritage Trust
IIBA	Inuit Impact and Benefit Agreement
MACA	Department of Municipal and Community Affairs
NIRB	Nunavut Impact Review Board
NITC	Nunavut Implementation Training Committee
NLCA	Nunavut Land Claims Agreement
NPC	Nunavut Planning Commission
NSDC	Nunavut Social Development Council
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
NWB	Nunavut Water Board
NWMB	Nunavut Wildlife Management Board
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
QIA	Qikiqtani Inuit Association
RIA	Regional Inuit Association
RWO	Regional Wildlife Organization
RWED	Department of Resources, Wildlife and Economic Development
SRT	Surface Rights Tribunal
TG	Territorial Government

Appendix 2: Features of the Nunavut Land Claims Agreement

The Nunavut Land Claims Agreement, also referred to as the Nunavut Final Agreement:

- was signed on May 25, 1993, in Iqaluit by representatives of the Tunngavik Federation of Nunavut, the Government of Canada and the Government of the Northwest Territories;
- received royal assent in Parliament on June 10, 1993, and came into force on July 9, 1993; and
- involves the largest number of claimants and the largest geographic area of any comprehensive claim in Canadian history.

Today, there are approximately 20,600 Inuit beneficiaries in the central and eastern Northwest Territories described as the Nunavut Settlement Area. This area includes approximately 1.9 million square kilometres in the Northwest Territories (one fifth of the total land mass of Canada), as well as adjacent offshore areas. Inuit constitute approximately 85 percent of the population in the Nunavut Settlement Area.

In exchange for ceding, releasing and surrendering to her Majesty the Queen in Right of Canada all their Aboriginal claims, rights, title and interests, in and to lands and waters anywhere in Canada, the Agreement provides the Inuit of the Nunavut Settlement Area with:

- title to approximately 350,000 square kilometres (136,000 square miles) of land, of which, 35,257 square kilometres (14,000 square miles) include mineral rights;
- equal representation of Inuit with government on joint management boards related to wildlife management, land use planning, environmental assessment and the regulation of water use;
- the right to harvest wildlife on lands and waters throughout the Nunavut Settlement Area;
- capital transfer payments of \$580 million in 1989 dollars with interest payable over 14 years (totalling \$1.173 billion less repayment of negotiating loans totalling \$39.8 million);
- a \$13 million training trust fund;
- a \$4 million implementation fund;
- a \$500,000 bowhead knowledge study fund;
- a share of government royalties from oil, gas and mineral development on Crown lands;
- a right of first refusal on sport and commercial development of renewable resources in the Nunavut Settlement Area; and
- a commitment to recommend legislation to establish a government of Nunavut and Nunavut territory.

Appendix 3: Membership of Implementing Bodies (as of March 31, 1998)

Arbitration Board

Andrew Tagak, *Chairperson*

Elizabeth Copland, *Vice-chairperson*

Anne Crawford	Keith Crowe
Violet Mae Ford	Letha J. MacLachlan
David T. McCann	Edward Picco
Robert Stanbury	

Nunavut Impact Review Board

Larry Aknavigak, *Chairperson*

Kane Tologanak	Ruby Arngna'naaq
Duncan Cunningham	Elizabeth Copland
Ludy Pudluk	Henry Kablalik
Leona Aglukkaq	David Iqaqrialu

Nunavut Implementation Training Committee

Peter Kritiqililik, *Chairperson*

Kenny Adams	Leona Aglukkaq
Gabriel Nirlungayuq	David Omilgoitok
Peter Tapatai	Mary Wilman

Nunavut Planning Commission

Bob Lyall, *Chairperson*

Bob Aknavigak	Jobie Nutaraq
Louis Pilakapsi	Ronald Tologanak
Peter Suwaksiork	Akalayok Qavavau
Loseeoosee Aipellee	

Nunavut Water Board

Thomas Kudloo, *Chairperson*

Robert Hanson	Frank Ipakohak
Guy Kakkianion	Peter Kattuk
David Oolooyuk	George Porter
Kono Tattuinee	

Nunavut Wildlife Management Board

Ben Kovic, *Chairperson*

Harry Flaherty	Pauloosie Keyootak
Gordon D. Koshinsky	Kevin J. McCormick
Meeka Mike	Makabe Nartok
Joan Scottie	David Tagoona

Makivik Corporation Nominees

Henry Alayco	Johnny Peters
--------------	---------------

Surface Rights Tribunal

Patricia Angnakak, *Interim Chairperson*

Eva Adams-Klaassen	Emile Immaroitok
Peter Katorka	Tom Sammurtok

Appendix 4: Schedule of Payments

Capital Transfers to Nunavut Trust

(Net of Loan Repayment)

Date

May 25, 1993	\$. 79,307,736
May 25, 1994	\$. 50,895,504
May 25, 1995	\$. 67,860,673
May 25, 1996	\$. 84,825,841
May 25, 1997	\$. 84,825,841
TOTAL	\$ 367,715,595

Resource Royalty Payments

1993-1994	\$. 1,260
1994-1995	\$. 53,060
1995-1996	\$. 1,089,078
1996-1997	\$. 1,018,000
1997-1998	\$. 1,034,221
TOTAL	\$3,195,619

Implementation Payments

Implementation Payments, pursuant to the Implementation Contract, made to the Nunavut Tunngavik Incorporated, Government of the Northwest Territories and implementing bodies for fiscal years 1993-94 to 1997-98 are listed below. Annual payments to individual recipients are available in previous Nunavut Implementation Panel annual reports.

1993-1994	\$. 26,295,640
1994-1995	\$. 6,320,187
1995-1996	\$. 12,434,589
1996-1997	\$. 13,306,032
1997-1998	\$. 13,670,874
TOTAL	\$72,027,322

Appendix 5: Amendments

The following is a cumulative list of all amendments to the Nunavut Land Claims Agreement and to the Implementation Contract, which received Governor in Council approval following all-party recommendations.

(Effective April 26, 1995)

Nunavut Land Claims Agreement	Implementation Contract
<ul style="list-style-type: none"> • 5.4.2: extension to January 1, 1996 from July 9, 1994 for the start of the Nunavut Wildlife Harvest Study; and • 5.6.25: extension for the Nunavut Wildlife Management Board to establish the basic needs levels for beluga, narwhal and walrus within 24 months, rather than 12 months, from the establishment of the Nunavut Wildlife Management Board. 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2: extending funding provided to the transition teams to year three of implementation; • Schedule 1 Page 5-6: extending the time frame for the Nunavut Wildlife Management Board to develop the methodology and design of the wildlife harvest study (to October 1, 1995), to identify the Designated Inuit Organization required to collect data (to January 1, 1996), and to prepare a multi-year budget for the study (to July 1, 1995); • Schedule 1 Page 5-13: extending the time frame for establishing Hunters and Trappers Organizations and Regional Wildlife Organizations from the first anniversary of the Agreement (July 9, 1994) to the second anniversary (July 9, 1995); • Schedule 1 Page 19-13: deleting the Department of Energy, Mines and Petroleum Resources as a responsible agency respecting the rights to carving stone; and • Schedule 2 Part 2: transferring funding from the Nunavut Water Board and Nunavut Impact Review Board Transition Teams to the Territorial government to provide additional funding for the training of municipal land administrators.

Appendix 5: Amendments (Continued)

(Effective September 17, 1996)

Nunavut Land Claims Agreement	Implementation Contract
<ul style="list-style-type: none"> • 5.6.25: extension of the deadline for the establishment of the basic needs levels for beluga, narwhal and walrus to March 31, 1997; • 8.2.2: extension to negotiate and conclude an IIBA for Auyuittuq National Park by July 9, 1997; • 8.2.3: extension to negotiate and conclude an IIBA for Ellesmere Island National Park by July 9, 1997; and • 35.5.7: extension to the deadline for the Appeals Committee to hear and determine appeals to July 9, 1996. 	<ul style="list-style-type: none"> • Page 8-2 of Schedule 1: replacing the entry under the heading, "Timing," to July 9, 1997; • Page 8-3 of Schedule 1: replacing the entry under the heading, "Timing," to July 9, 1997; • Page 24-1 of Schedule 1: replacing the first entry under the heading, "Referenced Clauses," by 24.2.1; and • Page 35-6 of Schedule 1: replacing the entry under, "Timing," for the second activity by July 9, 1996.



Δεξίπνοσ' εμε' εμε' εμε' εμε' εμε' εμε'

3. ልዩ-ባለቤቱን ያከብሩ በግሪግ: ምንም እንኳን ግራፍ ባህርም

በህዝብና ሌሎች የተጠበቀ ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ለማድረግ ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን

ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ርዕድታዊ ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ርዕድታዊ ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

በግራፍ ባህር ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

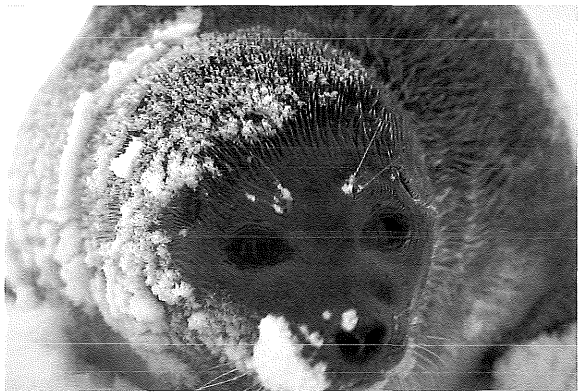
በዕለት ለዕለት ማለፊያ ግራፍ ባህርን ለማስፈን

ግራፍ ባህር ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ሌሎች ልዩ-ባለቤቶች ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ለዕለት ለዕለት ማለፊያ ግራፍ ባህርን ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።

ግራፍ ባህር ለማስፈን የሚጠቀሙ ልዩ-ባለቤቶች ለሌሎች ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል። ለማለትም ልዩ-ባለቤቱን ለማስፈን ይጠቀሳል።



ካዳሲና ልጭንጋልልጥራትጎኛ

ካዳሲና ልጭንጋልልጥራትጎኛ ቲንፖሎጎጂና ጋጠማዊ ልማት ገዢነት ገምገማና ግንዛቤ ግንባር ለማሳደግና ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ይጠቀማል።

መረጃና ልማት ለማረጋገጥና ለጥራት ማረጋገጥ ያለፈው ዕውቀት

ከግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ለሚያስፈልጉት ሁሉም ስራዎች ለማረጋገጥ የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

ካዳሲና ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥና ለጥራት ማረጋገጥ ያለፈው ዕውቀት

ጋጠማዊ ልማት ገምገማና ግንዛቤ ለማረጋገጥ የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

አዲስ የግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ስርዓት ለማስፈጸም የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

በግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ስርዓት ለማስፈጸም የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

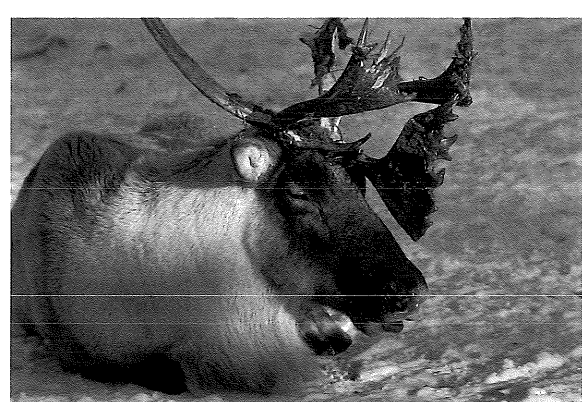
ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ስርዓት ለማስፈጸም የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

ካዳሲና ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥና ለጥራት ማረጋገጥ ያለፈው ዕውቀት

ካዳሲና ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ስርዓት ለማስፈጸም የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

ካዳሲና ለግንባራ ጥራት ማረጋገጥ ስርዓት ለማስፈጸም የሚያስፈልጉትን ዕውቀት ማረጋገጥ ይቻላል።

መረጃና ልማት ለማረጋገጥና ለጥራት ማረጋገጥ ያለፈው ዕውቀት



መረጃና ልማት ለማረጋገጥና ለጥራት ማረጋገጥ ያለፈው ዕውቀት

ፆጠናና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ፆጠናና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎችና ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ) (በገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 29.1.2) \$84,825,841

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ማረጋገጫ ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (በገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 25.2) 1,034,221

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 5.7 ለግቢ 5.8 ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ) 940,037
- ማረጋገጫ ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 1,125,000

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 38.1.7) 25,719

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 12.2.31) 1,501,200

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 11.4.3) 3,473,310

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 21.8.1) 275,000

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 13.3.17) 1,423,354
- ማረጋገጫ ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 5.14 ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ) 82,200

ግብርና ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ

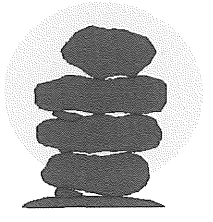
ጠቅላይ ልማት

- ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 5.2.19) 3,496,707
- ማረጋገጫ ስልጠና ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ (ገቢዎች ለግብርና ጥራት ማረጋገጫ 5.4.4) 1,328,347

መጋኛ ልዩጋት አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

መጋኛ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

6.4 መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ



Huvavut Planning Commission መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ HUNAVUMMI PARNAYITIT

መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

በዚህ ስልጠና ላይ መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

በዚህ ስልጠና ላይ መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

በዚህ ስልጠና ላይ መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

በዚህ ስልጠና ላይ መጋኛ ለግብርናና የግብርና ፈጠራ ለሚሰጠው አገልግሎት ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል። ለዚህም ምሳሌ ለአዲስ አበባ ከተማ አስተዳደር የሚሰጠው አገልግሎት ነው። በተጨማሪም ለሌሎችም ለሚሰጡት አካላት ለመስጠት ይረዳል።

ለጥበቃና ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

የግብርና ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

መጋቢት 1997 ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

ፌብሩዋሪ 1998 ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

ጥቅምት 1998 ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

ጥቅምት 1999 ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-



6.6 ማህተም ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ

ማህተም ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-

በጥቅምት 1997 ለውጭ አካባቢ ጥበቃ ለማድረግ ለሚገቡት ሁሉም ጉዳዮች ለሚከተሉት ምክርቤቶች ማህተም ማድረግ አለባቸው፡-



La mise en oeuvre de l'accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Avant-propos

Voici le cinquième rapport annuel du Comité de mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Il porte sur la période du 1^{er} avril 1997 au 31 mars 1998.

Au cours de la période visée, le Comité a continué de superviser et de guider les activités de mise en oeuvre, conformément à l'article 37.3 de l'Accord.

Les auteurs ont obtenu les renseignements nécessaires auprès de la Nunavut Tunngavik Incorporated, du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial et des organismes de mise en oeuvre créés en vertu de l'Accord.

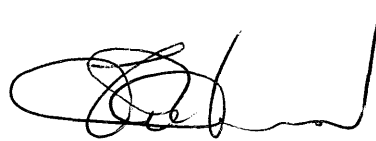
Au cours de l'exercice, la composition du Comité a changé. En effet, celui-ci a accueilli Bruce Gillies, directeur de la mise en oeuvre à la Nunavut Tunngavik Incorporated, qui a comblé le poste laissé vacant par le départ de Simona Arnatsiaq-Barnes.

Le Comité est convaincu que les parties continueront de relever les défis posés par l'Accord de façon à en respecter l'esprit.

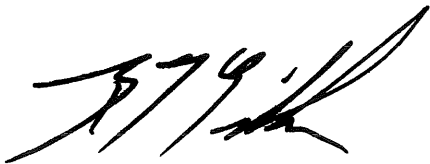
Membres du Comité de mise en oeuvre de l'Accord du Nunavut :



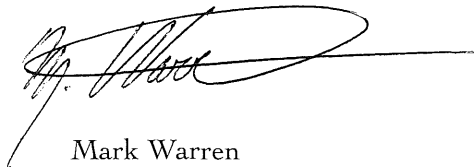
Tagak Curley
Nunavut Tunngavik Incorporated



Terry Henderson
Gouvernement du Canada



Bruce Gillies
Nunavut Tunngavik Incorporated



Mark Warren
Gouvernement territorial

1. *Points saillants de 1997-1998*

- Le 25 mai 1997, date du quatrième anniversaire de la signature de l'Accord, le gouvernement du Canada a transféré à la Fiducie du Nunavut (chapitre 29), 84 825 841 \$ pour la mise en oeuvre ainsi qu'une somme de 1 034 221 \$ au titre des redevances sur l'exploitation des ressources (article 25.2).
- Au cours de l'exercice, environ 40 p. 100 des désignations d'organisations inuites ont été effectuées, ce qui a porté à 70 p. 100 les réalisations à ce titre (chapitre 39).
- Le 16 octobre 1997, le Cabinet du gouvernement territorial a approuvé les Procédures d'adjudication des marchés pour la région du Nunavut. Ces procédures décrivent la marche à suivre pour appliquer les dispositions du chapitre 24 de l'Accord relatives aux marchés de l'État.
- Le gouvernement fédéral et l'Association des Inuits de Qikiqtani ont continué à négocier une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) qu'engendreraient les réserves de parcs nationaux d'Auyuittuq et de l'île d'Ellesmere, et ils ont poursuivi les pourparlers en vue de la création du parc national du Nord-de-l'île-de-Baffin. Outre les avantages considérables qu'elles leur accordent, les ERAI offrent aux Inuits concernés l'occasion de participer à la gestion des lieux visés, aux activités de formation et à la prise des décisions concernant leurs collectivités. L'Association des Inuits de Kivalliq a continué à négocier une ERAI touchant le projet de parc national de la Baie-Wager, dans la région du Keewatin (article 26.2.1).
- Au cours de l'exercice, Ressources naturelles Canada (RNCan) a arpenté 160 parcelles de terres inuites et de terres détenues en copropriété dans la région du Nunavut. À ce jour, RNCan a achevé 65 p. 100 de ses travaux d'arpentage (800 parcelles sur 1 155) en conformité avec l'article 19.8.8 de l'Accord. En 1997-1998, des contrats totalisant plus de 3,2 millions de dollars ont été octroyés dans le cadre du programme d'arpentage prévu dans l'Accord et au titre d'activités connexes. Des entreprises ou particuliers inuits ont reçu 37 p. 100 de ce montant sous forme d'emplois directs, de sous-traitance ou de prestation de services à l'entrepreneur.
- Développement des ressources humaines Canada a transféré aux organisations régionales inuites (ORI) la responsabilité des programmes de formation liés au marché du travail. En ce domaine, trois ententes totalisant 6 478 050 \$ ont été conclues en vertu de l'article 23.2.2 de l'Accord; celles-ci demeureront en vigueur jusqu'au 31 mars 1999.
- Au cours de l'exercice, 60 entreprises inuites ont été inscrites au Répertoire des entreprises inuites, ce qui porte leur nombre à 230. Le Répertoire a été créé en vertu de l'article 24.2.1 de l'Accord par la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), qui en assure aussi la tenue à jour.
- Les plans d'embauchage des Inuits annoncés dans le rapport annuel du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1997 ont reçu l'approbation du Cabinet en janvier 1998 (article 23.2.1).

- Le 14 juillet 1997, la Cour fédérale du Canada a rendu son premier arrêt en vertu de l'Accord dans l'affaire Nunavut Tunngavik Inc. c. le ministre des Pêches et des Océans. Elle a annulé les contingents pour la pêche au flétan noir de 1997 du ministre des Pêches et des Océans dans le détroit de Davis. Le Ministre en a appelé du jugement devant la Cour d'appel.
- La ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé Robert Hanson et Guy Kakkianion à l'Office des eaux du Nunavut en date du 25 avril 1997. Ces deux personnes viennent combler les postes laissés vacants par le départ de Thomas Kudloo, nommé président de l'organisme, et le décès d'Allan Woodhouse (paragraphe 13.3.1 b).
- Le gouvernement fédéral a reconduit pour quatre ans le mandat de Kevin McCormick, Gordon Koschinsky et Meeka Mike au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, et ce, à compter du 6 décembre 1997. Le gouverneur en conseil a approuvé ces reconductions (paragraphe 5.2.1 b).
- Conformément au paragraphe 5.2.1 a) de l'Accord, la Nunavut Tunngavik Incorporated a nommé Joan Scottie, Makabe Nartok, David Tagoona et Pauloosie Keyootak au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour une période de quatre ans à partir du 14 novembre 1997.
- En conformité avec les paragraphes 37.5.1 a) et b), de l'Accord, Leona Aglukkaq et Gabriel Nirlungayuq ont été nommés en septembre 1997 au Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre, respectivement à titre de représentante du gouvernement territorial et de représentant de l'Association des Inuits de Kitikmeot.

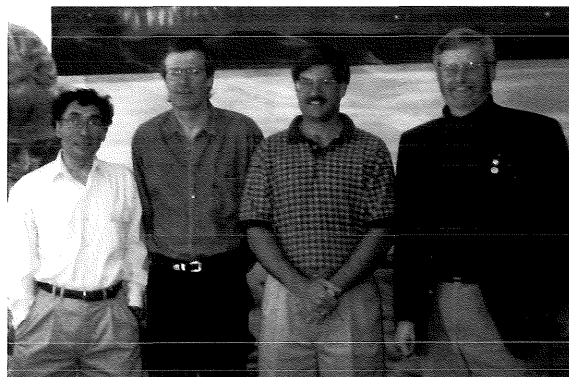
2. Rapport du comité de mise en oeuvre

Les fonctions du Comité de mise en oeuvre, qui consistent principalement à surveiller et à guider les activités d'application de l'Accord, sont énumérées à la partie 3 du chapitre 37 du document et exposées un peu plus en détail dans le Contrat de mise en oeuvre.

En 1997-1998, le Comité se composait de Bruce Gillies et de Tagak Curley, représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI); de Mark Warren, représentant du gouvernement territorial; et de Terry Henderson, représentant du gouvernement du Canada.

Au cours de la période visée, le Comité :

- s'est réuni deux fois à Ottawa et a tenu une conférence téléphonique;
- a participé à une réunion spéciale avec la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) à Yellowknife, en février, pour discuter des activités qu'elle doit effectuer en vertu du chapitre 11, et étudier la question non réglée de l'emplacement de son administration centrale;
- a rencontré les représentants du Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre et correspondu avec eux; a accepté leur Plan de travail consolidé en matière de formation pour la mise en oeuvre de 1997-1998 conformément au chapitre 37 de l'Accord; et a formulé des recommandations visant à améliorer le plan de travail dans les années à venir;
- a rencontré les représentants du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) pour discuter des activités de l'organisation et de questions administratives, et en est ultérieurement arrivé à s'entendre avec eux sur le sens à donner au mot « remplaçant » qui figure à l'article 5.2.8 de l'Accord;
- a autorisé le report à l'exercice 1998-1999 d'une somme de 7,2 millions au titre des fonds de mise en oeuvre destinés à l'Office des eaux du Nunavut (OEN), la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER), la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN), le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) et le Tribunal des droits de surface (TDS), modifiant ainsi la Partie 1 de l'Annexe 2 du Contrat de mise en oeuvre;
- a recommandé l'approbation du versement des fonds fédéraux destinés à couvrir le coût des audiences publiques de l'Office des eaux du Nunavut, durant lesquelles le hameau d'Igloodik présentera sa demande d'utilisation des eaux;



De gauche à droite : Tagak Curley, Bruce Gillies, Mark Warren et Terry Henderson

- a examiné et rejeté une demande de financement supplémentaire présentée par le TDS, qui souhaitait que l'on tienne des consultations publiques dans la région du Nunavut;
- a supervisé la rédaction du rapport annuel 1996-1997 sur la mise en oeuvre de l'Accord, lequel a été publié en inuktitut, en anglais et en français. Ce rapport a été largement diffusé dans la région du Nunavut, de même qu'au sein des gouvernements fédéral et territorial. Il a, par ailleurs, été déposé à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest le 10 février 1998, au Parlement du Canada le 24 février 1998 et au Conseil d'administration de la NTI;
- a amorcé des travaux préliminaires visant à définir les paramètres de l'examen quinquennal indépendant de l'Accord et du Contrat de mise en oeuvre, ainsi que des plans d'embauchage des Inuits, examen prévu au paragraphe 37.3.3 b) et à l'article 23.7.1;
- a lancé un processus visant à préciser ses rôles et ses responsabilités.

3. Résumé des activités : *Nunavut Tunngavik Incorporated*

En sa qualité d'entité inuite responsable de la mise en oeuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et de principal bénéficiaire de la Fiducie du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) a, par l'intermédiaire de ses représentants au Comité de mise en oeuvre et de concert avec d'autres organismes inuits, continué d'appliquer les dispositions de l'entente.

Processus de planification de la mise en oeuvre et de désignation d'organisations

Il incombe à la NTI de déterminer quelle organisation inuite devrait assumer les quelque 212 responsabilités en matière de mise en oeuvre stipulées dans le chapitre 39 de l'Accord. Cette tâche comprend la préparation de demandes de désignation, ainsi que l'élaboration de plans de mise en oeuvre assortis de procédures et de budgets détaillés.

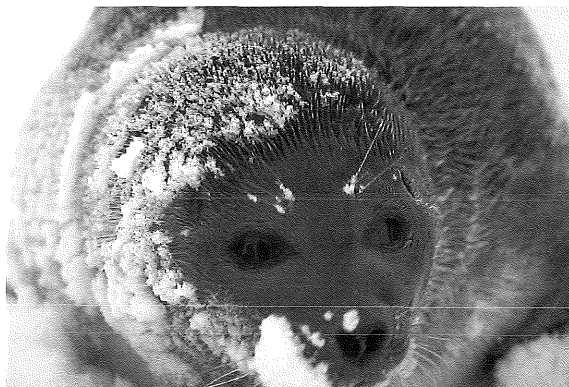
Au cours des cinq dernières années, le département de la NTI chargé de la mise en oeuvre a consacré beaucoup de temps à des discussions, à des ateliers et à des réunions avec les organisations régionales inuites (ORI) pour effectuer la répartition des responsabilités aux termes de l'Accord.

En 1997, la NTI a lancé un processus détaillé visant à déterminer la capacité des organisations inuites désignées (OID) à assumer les responsabilités prévues dans l'Accord. Les mêmes critères serviront à évaluer la capacité de la NTI à s'acquitter des responsabilités des OID.

À sa réunion de décembre 1997, le Conseil d'administration de la NTI a approuvé le transfert aux ORI de 65 responsabilités qui reviennent habituellement aux OID. Ces responsabilités touchant principalement la gestion des terres et des ressources sont énoncées aux chapitres 19 et 21 de l'Accord. L'Association des Inuits de Qikiqtani s'est vu attribuer 89 responsabilités alors qu'environ 30 restent à être dévolues; l'Association des Inuits de Kivalliq s'est vu confier 72 responsabilités et 35 environ restent à attribuer; et l'Association des Inuits de Kitikmeot s'est vu confier 89 responsabilités et 22 demeurent en suspens. La NTI, qui a conservé 121 responsabilités, est par conséquent devenue l'OID.

Étude législative

En février 1998, le Service canadien de la faune (SCF), Pêches et Océans Canada (POC), Parcs Canada, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) du gouvernement territorial (GT) et la NTI ont fixé les paramètres de l'étude (prescrite à l'article 9.3.1 de l'Accord) sur la création et la réglementation d'aires de conservation dans la région du Nunavut. L'étude vise notamment à



déterminer s'il existe, dans les lois actuelles, des dispositions interdisant la chasse, la pêche et d'autres activités connexes, qui ne s'appliquent pas aux Inuits aux termes de l'Accord.

Actuellement, les aires de conservation comprennent des zones marines et des terres inuites. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer l'adoption des lois et des règlements appropriés en vue de protéger les zones marines et de permettre aux Inuits de gérer leurs terres.

Les responsables ont confié à une équipe d'experts-conseils le mandat de mener l'étude à terme d'ici l'automne 1998.

Ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits

Le chapitre 8 de l'Accord prévoit que tout projet de mise en valeur important, dans la région du Nunavut, doit être précédé de négociations relatives aux avantages du projet pour les Inuits, et à la réduction de ses répercussions sur eux. Ces ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) doivent également être conclues dans le cas de l'aménagement de parcs territoriaux et nationaux ou d'aires de conservation.

Aux termes de l'Accord, les ERAI relatives à l'aménagement de parcs territoriaux et d'aires de conservation devaient être conclues au plus tard en juillet 1998. Comme il a fallu plus de temps que prévu pour déterminer et désigner les organisations régionales inuites chargées de négocier les ententes, cette échéance n'a pu être respectée. En outre, on s'est rendu compte que les préparatifs entourant la négociation des ERAI et les pourparlers proprement dits, ainsi que le temps nécessaire à la création et au financement des comités chargés de la gestion des aires protégées, entraînaient des coûts considérables.

La négociation d'une ERAI relative à l'aménagement de trois parcs nationaux dans la région de Baffin par l'Association des Inuits de Qikiqtani (AIQ) est presque achevée. Outre les avantages considérables qu'elle leur accorde, l'ERAI offre aux Inuits concernés l'occasion de participer à la gestion des lieux visés, aux activités de formation et au processus décisionnel à l'échelle locale. L'AIQ doit appliquer cette entente d'ici l'automne 1998.

L'Association des Inuits de Kivalliq (AIK) a poursuivi la négociation d'une ERAI pour le parc national de la Baie-Wager, dans la région du Keewatin.

Afin de réaliser des économies de temps et d'argent, la NTI et le GT ont, de concert, entrepris des négociations en vue de la conclusion d'une ERAI-cadre touchant tous les projets de parcs territoriaux dans la région du Nunavut. Les négociations pour chaque parc se dérouleraient selon les paramètres de l'entente-cadre et tiendraient compte des caractéristiques particulières de chaque parc ainsi que des contrats de services. Dans la région du Nunavut, neuf parcs territoriaux (cinq dans la région de Baffin, deux dans la région de Kivalliq et deux dans la région de Kitikmeot) peuvent être considérés comme nouveaux.

La région du Nunavut compte 11 aires de conservation proposées ou existantes pour lesquelles, selon le Service canadien de la faune (SCF), des ERAI doivent être négociées. Dans le cadre du processus, la NTI a achevé l'examen du projet d'ERAI pour la réserve nationale de faune proposée d'Igaliqtuuq, négocié par l'organisation de chasseurs et de trappeurs (OCT) de Clyde River et le SCF. Il s'agit de la première ERAI touchant une aire de conservation. À l'heure actuelle, on ignore si le SCF négociera des occasions de développement économique.

Enfin, les Inuits et l'industrie doivent négocier des ERAI relatives aux grands projets d'exploitation commerciale. L'ERAI pour le projet Ulu, un grand projet de mise en valeur dans la région de Kitikmeot, a été conclue en 1997-1998. Depuis, Echo Bay Mines a mis le projet en veilleuse en raison de la chute des prix des métaux précieux.

Droits des Inuits relatifs à l'eau

Le chapitre 20 de l'Accord traite des droits des Inuits relatifs à l'eau. Les responsabilités à cet égard n'ont pas encore été attribuées à une OID. Les dispositions de cet important chapitre touchant les droits des Inuits n'ont pas encore été mises en oeuvre. En novembre 1997 et en mars 1998, les régions et la NTI ont convenu de désigner les ORI en tant qu'OID et de leur confier deux grandes responsabilités, à savoir :

- surveiller les activités politiques et les travaux relatifs à l'eau dans la région, y compris les politiques, les règlements, les lois ainsi que les activités et les projets organisationnels;
- négocier des ententes d'indemnisation avec les promoteurs avant que l'Office des eaux du Nunavut (OEN) ne leur délivre un permis d'utilisation des eaux.

Lorsqu'elle juge qu'un projet peut avoir des répercussions sur les eaux, l'OID peut exiger du promoteur intéressé :

- qu'il recueille et fournisse les données de base requises comme première étape du processus de surveillance;
- qu'il établisse un programme de surveillance des eaux à la satisfaction de l'OID;
- qu'il lui fournisse les données brutes pertinentes et l'analyse de ces données.

La surveillance des eaux sera fondée sur des normes acceptées par toutes les régions.

Les ORI et la NTI doivent demeurer vigilantes et actives pour qu'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), Environnement Canada et d'autres ministères maintiennent le financement de leurs programmes au moins aux niveaux actuels.

Administration des activités mises en oeuvre

Afin de s'assurer que toutes les parties à l'Accord participent à sa mise en oeuvre, la NTI a décidé de mettre à la tête de son service de mise en oeuvre un gestionnaire chargé de surveiller à temps plein les activités de règlement des revendications.

En mars 1998, la NTI a décidé de déménager son service de mise en oeuvre de Cambridge Bay à Iqaluit, la future capitale du Nunavut, afin de faciliter les consultations et la collaboration en ce qui a trait aux responsabilités de mise en oeuvre des revendications partagées avec le gouvernement du Nunavut.

Développement de l'économie et des entreprises

En octobre 1997, le gouvernement territorial a mis la dernière main à un ensemble de mesures appelées Procédures d'adjudication des marchés dans la région du Nunavut, lesquelles avaient reçu l'approbation du Conseil d'administration de la NTI en février.

Bien que la NTI n'ait pas encore conclu d'entente avec le gouvernement du Canada relativement aux procédures d'adjudication des marchés de l'État dont il est question au chapitre 24

de l'Accord, la Nunavut Construction Corporation (NCC) a procédé selon son échéancier tout au long de 1997-1998 et poursuivra sur cette lancée pendant trois ans encore. La NCC est le résultat d'une entente de partenariat conclue entre le gouvernement du Canada et les Inuits relativement à la construction et à la propriété des infrastructures nécessaires au gouvernement du Nunavut.

En 1997-1998, 60 entreprises inuites se sont inscrites au Répertoire des entreprises inuites, ce qui porte à 230 le nombre total de sociétés enregistrées. Le service d'expansion des entreprises de la NTI poursuivra sa campagne de publicité en vue d'inciter d'autres entreprises à s'inscrire au Répertoire au cours du prochain exercice.

Parallèlement, le service d'expansion des entreprises de la NTI s'efforcera de trouver des moyens de resserrer l'interprétation du chapitre 24 pour faire en sorte que les Inuits conservent le plein contrôle de leurs entreprises.

Services juridiques

Étant donné que l'Accord en est à sa cinquième année et que la date de création du nouveau Territoire du Nunavut se rapproche, les Services juridiques de la NTI ont été fort occupés.

La première décision des tribunaux aux termes de l'Accord a été rendue le 14 juillet 1997 par la Cour fédérale du Canada dans l'affaire Nunavut Tunngavik Inc. c. le ministre des Pêches et des Océans. La Cour a annulé la décision rendue le 7 avril 1997 par le ministre des Pêches et des Océans relativement aux contingents de flétan noir dans le détroit de Davis. Elle jugeait qu'il les avait établis sans accorder une attention spéciale au fait que les ressources marines dont dépendent économiquement les collectivités de la région du Nunavut sont contiguës à celles du détroit. Par la suite, le Ministre a appelé de la décision devant la Cour d'appel. Le 12 septembre 1997, la NTI a demandé à la Cour fédérale de procéder à une révision judiciaire de la nouvelle détermination des contingents effectuée par le ministre en août 1997, invoquant que celle-ci ne respectait pas l'arrêt du 14 juillet.

Les avocats de la NTI ont poursuivi leurs consultations auprès du gouvernement fédéral relativement à l'adoption d'une loi visant à mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord relatives à la création de l'Office des eaux du Nunavut (chapitre 13) et du Tribunal des droits de surface (chapitre 21). Beaucoup de progrès ont été réalisés dans la rédaction d'un projet de loi qui reflète l'intention de l'Accord, y compris des dispositions tenant compte des interrelations entre les institutions du gouvernement populaire prévues à l'Accord. Cependant, beaucoup de points de désaccord demeurent.

Les services juridiques de la NTI ont dispensé des conseils aux entreprises et assuré un suivi auprès d'elles, notamment en ce qui a trait à l'élaboration et à l'approbation des procédures d'adjudication des marchés de concert avec le gouvernement territorial aux termes du chapitre 24 de l'Accord, à la poursuite judiciaire entreprise par la Toonoonik Sagoonik Co-operative Ltd. contre le gouvernement fédéral au sujet de l'entente de partenariat en vertu de laquelle la NCC doit construire les nouvelles infrastructures nécessaires au gouvernement du Nunavut, et aux demandes particulières de statut d'entreprise inuite et de marché de services particuliers dans la région du Nunavut.

Des conseils juridiques ont été fournis sur certaines questions relatives aux organismes de cogestion prévus dans l'Accord, soit :

- la planification de l'aménagement du territoire, aux termes du chapitre 11 de l'Accord, et l'obligation de la Commission d'aménagement du Nunavut de situer son administration centrale dans la région du Nunavut;
- la non-application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale dans la région du Nunavut;
- les ententes de financement conclues avec le gouvernement fédéral pour les organismes de cogestion;
- le processus de nomination du gouvernement fédéral.

Les Services juridiques de la NTI ont fourni des services de suivi et donné des conseils en rapport avec la conclusion des ERAI prévues aux chapitres 8 et 9 de l'Accord, y compris celle du parc national proposé de la Baie-Wager (négociée par l'Association des Inuits de Kivalliq); celle de la réserve nationale de faune proposée d'Igaliqtuuq (négociée par l'organisation de chasseurs et de trappeurs de Clyde River); celle des trois parcs nationaux prévus de l'Île de Baffin (négociée par l'Association des Inuits de Qikiqtani); et l'ERAI cadre relative aux parcs nationaux (négociée par la NTI).

Enfin, les Services juridiques ont fourni des conseils sur certains aspects de l'exploitation des ressources, soit :

- l'attribution des droits de récolte aux termes de l'article 5.7 de l'Accord;
- la préparation d'un Plan de gestion du refuge de gibier de Thelon en vertu du chapitre 9;
- le transfert à une OID des terres situées près du lac Contwoyto, en vertu du chapitre 41;
- le transfert de certaines terres situées près de Pond Inlet et de Pangnirtung à l'Association des Inuits de Qikiqtani aux termes du chapitre 19;
- le transfert de terres municipales en vertu du chapitre 14.

Fiducie du patrimoine inuit

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) joue un rôle majeur dans la gestion des sites et des ressources archéologiques de la région du Nunavut aux termes de l'article 33.4 de l'Accord. En 1997-1998, la FPI :

- a nommé Millie Kuliktana et Appitak Enuaraq à son conseil d'administration;
- a examiné les modifications prévues à la base nationale de données archéologiques, de concert avec le Musée canadien des civilisations et le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles;
- a fourni aux Inuits et aux organisations gouvernementales des renseignements sur les sites à partir de la base de données nationale;



- a participé aux ateliers de la Commission d'aménagement du Nunavut portant sur les régions d'aménagement du Sud-de-Baffin et de l'ouest de Kitikmeot;
- a examiné l'entente conclue par l'Association des Inuits de Qikiqtani relativement aux répercussions et aux avantages des parcs nationaux pour les Inuits;
- a mis en application un plan de formation interne de deux ans;
- a participé à des ateliers sur les connaissances traditionnelles, coordonnés par le Conseil du développement social du Nunavut;
- a examiné la politique sur la gestion des terres pouvant contenir des objets ethnographiques, de concert avec le Musée canadien des civilisations et le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles;
- a examiné ses responsabilités en matière de politique toponymique;
- a produit et distribué une nouvelle affiche et une nouvelle brochure sur l'archéologie;
- a amorcé la conception d'une troisième affiche de sensibilisation du public;
- a embauché Allan Angmarlik à titre de directeur exécutif adjoint;
- a étudié 14 demandes de permis de fouilles archéologiques dans la région du Nunavut pour 1997.

Conseil du développement social du Nunavut

Aux termes du chapitre 32 de l'Accord, le Conseil du développement social du Nunavut (CDSN) doit participer à la conception des politiques, des programmes et des services sociaux et culturels du gouvernement dans la région du Nunavut.

En 1997-1998, le CDSN a tenu des ateliers sur l'intégration des connaissances traditionnelles aux programmes culturels et sociaux ainsi qu'au système judiciaire.

Les dirigeants du CDSN ont participé à deux ateliers pour fixer les objectifs de l'organisme et expliquer ses responsabilités à ses membres, aux résidents du Nunavut et à la NTI.

Voici les résultats de chacun des ateliers :

- Atelier sur la justice, Yellowknife, décembre 1997
Cet atelier, qui regroupait des représentants des collectivités inuites du Nunavut, avait pour but d'examiner le système judiciaire. Vingt-neuf recommandations ont été formulées.
- Atelier sur les connaissances traditionnelles, Igloolik, mars 1998
Cet atelier, qui regroupait des aînés, des jeunes et des représentants des collectivités inuites, avait pour but d'examiner de quelle façon les valeurs sociales et culturelles des Inuits pourraient être intégrées à la culture du Nunavut. Les participants ont recommandé que le gouvernement et les collectivités témoignent plus d'intérêt envers les connaissances traditionnelles des Inuits et y aient davantage recours.

- Atelier des dirigeants, Iqaluit, février 1997
Les dirigeants du Conseil ont discuté des buts de l'organisation et élaboré un plan stratégique s'inspirant des préoccupations des collectivités.
- Atelier des dirigeants, Yellowknife, décembre 1997
Les dirigeants ont examiné les buts, les objectifs et les responsabilités du Conseil en tant que décideur.

Le CDSN a continué de siéger au Comité technique inuit sur le renouvellement de la politique sociale créé par le gouvernement fédéral pour obtenir des conseils sur la politique sociale autochtone. Le CSDN a porté à l'attention des grands décideurs les préoccupations et les suggestions des Inuits.

Enfin, le Conseil a participé à une table ronde avec des représentants des ministères à vocation sociale du gouvernement territorial. La rencontre lui a permis de faire connaître les préoccupations des Inuits du Nunavut et d'assurer que les programmes gouvernementaux tiennent compte des valeurs de la culture inuite.

En 1997-1998, le CDSN a déménagé ses bureaux d'Iqaluit à Igloolik.

4. Résumé des activités : gouvernement territorial

Le ministère des Affaires autochtones

Au cours de l'exercice 1997-1998, le ministère des Affaires autochtones (MAA) a continué de travailler étroitement avec les parties à l'Accord et les divers organismes de mise en oeuvre créés en vertu de celui-ci. Le MAA a coordonné les activités de mise en oeuvre des divers services du gouvernement territorial (GT) et a produit des rapports d'étape à ce sujet. Des hauts fonctionnaires du Ministère ont participé à des réunions du Comité de mise en oeuvre et de son groupe de travail.

Outre ses réunions régulières avec les représentants de chacun des ministères, le ministère des Affaires autochtones a tenu, du 2 au 5 septembre 1997, son atelier annuel à l'intention de tout le personnel du GT chargé de mettre l'Accord en oeuvre pour s'assurer que les dirigeants soient au courant des activités essentielles, des calendriers d'exécution et des questions de financement connexes.

Du 19 au 21 août 1997, le ministère des Affaires autochtones a organisé une conférence multipartite sur la mise en oeuvre de l'Accord, qui regroupait des représentants de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Yukon. Divers sujets relatifs à la mise en oeuvre ont été abordés et tous les participants ont convenu de continuer à se rencontrer régulièrement pour échanger des idées et discuter de différentes questions.

Afin de faciliter l'établissement du Nunavut le 1er avril 1999, le MAA a participé à la planification de la division des Territoires du Nord-Ouest. Cette démarche vise l'élaboration d'un plan de transfert des activités qui deviendront la responsabilité du gouvernement du Nunavut. Le Ministère collaborera avec le personnel du gouvernement du Nunavut pour s'assurer que toutes les obligations du GT relatives à la mise en oeuvre de l'Accord, y compris son propre rôle, sont déterminées.

Le Ministère a assisté et conseillé le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) en ce qui a trait à la conclusion, conformément au chapitre 8 de l'Accord, d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) de la création de parcs territoriaux.

Les 8 et 9 juillet 1997, des représentants du ministère des Affaires autochtones ont assisté à la première réunion entre le Comité du développement social du Nunavut créé en vertu du chapitre 32 de l'Accord et les sous-ministres des ministères à vocation sociale du gouvernement territorial. À cette occasion, on a discuté des façons dont ces deux groupes peuvent collaborer et communiquer au sujet des questions relatives à la politique sociale.

Le MAA a aidé le ministère des Affaires municipales et communautaires et celui de la Justice dans le dossier du transfert des terres municipales aux administrations des collectivités de la région du Nunavut. Ce transfert sera effectué conformément au chapitre 14 de l'Accord. À ce jour, des ressources considérables ont été affectées à cette opération et le GT s'est engagé à faire en sorte que le processus soit achevé le plus rapidement possible.

Les dirigeants du Ministère siégeant au Comité de mise en oeuvre ont examiné tous les documents de formation fournis par le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre; de plus, ils ont formulé des conseils à cet égard.

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

Le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (MRFDE) a continué de fournir conseils et appui au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN), aux organisations régionales des ressources fauniques (ORRF) et aux organisations de chasseurs et de trappeurs (OCT). Les coordonnateurs régionaux des revendications territoriales ont continué de travailler activement avec les ORRF, les OCT et les organisations régionales inuites (ORI) à divers projets de récolte des espèces fauniques, à la mise en valeur de ces ressources et à diverses questions administratives.

Au cours de l'exercice, le MRFDE a réalisé plusieurs projets de gestion et de recherche sur la faune, avec l'aide financière du CGRFN. (Les sommes versées sont indiquées entre parenthèses).

- Écologie, distribution et taux de reproduction des carcajous dans la province géologique des Esclaves (20 000 \$). Des carcajous porteurs d'un collier émetteur ont été suivis dans la région de Lac de Gras. On a surveillé l'âge et la répartition par sexe des spécimens récoltés dans la région de l'ouest de Kitikmeot et un rapport d'étape a été remis au CGRFN.
- Identification de la harde de caribous du lac Bluenose et de ses déplacements saisonniers (20 000 \$). Grâce à des colliers de repérage par satellite, on a surveillé les déplacements des animaux et on a localisé et documenté leurs aires de mise bas. Un rapport d'étape a été remis au CGRFN.
- État des caribous de Peary dans les îles de la partie ouest de l'extrême arctique (79 000 \$). Les résultats du relevé aérien effectué en 1997 ont été communiqués au CGRFN.
- Recensement de la population d'ours polaires dans l'extrême arctique (130 000 \$). Les travaux sur le terrain sont achevés et les résultats ont été communiqués au CGRFN.
- Écologie des caribous de l'Île de Southampton (41 000 \$). Les travaux sur le terrain effectués dans le cadre d'un projet conjoint avec l'OCT de Coral Harbour sont achevés. Les résultats ont été communiqués au CGRFN.

Conformément au chapitre 8 de l'Accord, le MRFDE a collaboré étroitement avec la Nunavut Tunngavik Incorporated à la conclusion d'une ERAI pour les parcs territoriaux. On s'attend à ce que la prochaine ébauche d'ERAI soit présentée en septembre 1998.

Conformément à l'article 8.4.16 de l'Accord, toutes les publications du MRFDE visant à renseigner le public canadien sur les parcs de la région



du Nunavut ont été traduites en inuktitut. Toutes les informations destinées au public fréquentant les parcs de la région du Nunavut seront également produites dans l'une des langues officielles du Canada ou les deux, et en inuktitut.

Le MRFDE a continué à épauler et à consulter chaque collectivité du Nunavut afin de favoriser les occasions d'emploi et l'autonomie économique dans la région. Le Ministère a aidé les entreprises et les particuliers du Nunavut à obtenir des fonds consentis dans le cadre de ses programmes et de ceux des autres gouvernements, ainsi qu'à accéder aux sources privées de financement.

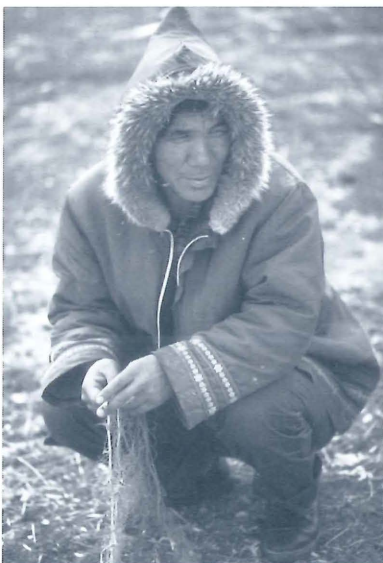
Le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a continué de contribuer à la mise en oeuvre de l'Accord. Le Bureau d'enregistrement des titres fonciers a continué à collaborer étroitement avec le ministère des Affaires municipales et communautaires. Ces deux intervenants doivent faciliter le transfert de la propriété de certaines terres, soit celles qui se trouvent dans le secteur construit de chaque collectivité, aux municipalités qui ont adopté les règlements administratifs nécessaires pour les acquérir et les administrer. Des certificats de titre ont été délivrés pour tous les transferts effectués, qui touchent environ 60 p. 100 des parcelles. Les transferts se font conformément au chapitre 14 de l'Accord.

Au cours de l'exercice, 14 autres cartes descriptives de parcelles de terres inuites ont été enregistrées conformément au chapitre 19 de l'Accord. Des demandes de délivrance de titre pour presque toutes les parcelles de terres inuites ont été reçues en février et en mars 1998. Les certificats de titre relatifs à ces parcelles devaient être délivrés pour la fin de mai 1998.

La Division de la législation a commencé à revoir les règlements sur la faune qui doivent être modifiés par suite de la révision des limites des unités, des zones et des régions de gestion des ressources fauniques de la région du Nunavut.

La Division juridique a fourni aide et conseils relativement à diverses questions, y compris les parcs territoriaux et les ERAI, les dispositions relatives aux ressources fauniques, les terres municipales et d'autres domaines de compétence territoriale.



Le ministère des Affaires municipales et communautaires

En 1997-1998, le ministère des Affaires municipales et communautaires (MAMC) a continué d'assumer les responsabilités que lui attribue l'Accord, plus particulièrement le chapitre 14, qui traite du transfert des terres municipales aux collectivités du Nunavut.

Le personnel du MAMC a travaillé avec ardeur à la préparation de tous les documents de transfert des terres municipales pour que les titres puissent être inscrits au Bureau d'enregistrement des titres fonciers lorsque les règlements administratifs requis seront prêts. Dans certaines collectivités, les transferts sont presque terminés. En mars 1998, plus de 2 000 titres avaient été émis pour les municipalités du Nunavut. Outre les visites qu'il a

effectuées dans les collectivités, le personnel du MAMC a tenu des ateliers régionaux en vue d'aider les municipalités à préparer les règlements nécessaires au transfert des terres.

Au cours de l'exercice, le MAMC a parrainé des programmes de formation à l'intention des administrateurs fonciers municipaux. En décembre 1997, une troisième promotion d'étudiants a terminé le programme de certificat en administration des terres communautaires dispensé par le Collège de l'Arctique. Le nombre de diplômés inuits ayant suivi ce programme est de 29. Le MAMC a continué d'offrir une formation et un appui à tous les étudiants, y compris les diplômés.

Aux termes de l'entente bilatérale pertinente conclue entre le Canada et le gouvernement territorial, un programme a été lancé en juillet 1996 en vue de financer le traitement des agents des terres municipales des collectivités du Nunavut. En 1997-1998, le Ministère a conclu des ententes de contribution à long terme avec toutes les collectivités et dépensé plus de 1 million de dollars à ce titre.

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi

Conformément aux dispositions du chapitre 23 de l'Accord, le GT a élaboré des plans d'embauchage des Inuits. En décembre 1997, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi (MECE) a rédigé le rapport annuel 1997 du GT sur ces plans. Ce rapport a reçu l'approbation du Cabinet en janvier 1998. Des exemplaires des versions et sommaires traduits du document ont été envoyés aux bureaux du Ministère situés un peu partout dans la région du Nunavut, pour distribution.

Conformément au chapitre 33 de l'Accord, le MECE a collaboré avec la Fiducie du patrimoine inuit (FPI) dans les dossiers de la culture et du patrimoine. Des demandes de permis de fouilles archéologiques et d'attribution de toponymes ont été adressées à la FPI afin qu'elle fasse ses recommandations. Un rapport sommaire sur les fouilles archéologiques menées en 1997 a été réalisé et diffusé dans toute la région du Nunavut. Enfin, le Ministère a continué de donner des conseils sur les incidences possibles des activités antérieures sur les lieux patrimoniaux.

Le ministère des Travaux publics et des Services

En vertu du chapitre 24 de l'Accord, le gouvernement territorial doit s'approvisionner en biens et services auprès d'entreprises de la région du Nunavut. Le ministère des Travaux publics et des Services, le ministère des Transports et la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest ont tenu plusieurs réunions avec les représentants de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Les ministères des Affaires autochtones et de la Justice ont fourni aide et conseils au groupe. Les échanges ont débouché sur l'élaboration de règles concernant la passation des marchés dans la région du Nunavut. Les Procédures d'adjudication des marchés dans la région du Nunavut ont reçu l'approbation du Cabinet en octobre 1997 et ont commencé à les appliquer.

5. Résumé des activités :

Gouvernement du Canada

Activité économique et emploi

En 1997-1998, le gouvernement fédéral a poursuivi la mise en oeuvre des dispositions du chapitre 24 de l'Accord en fournissant appui et conseils aux entreprises inuites désireuses de participer au processus d'adjudication des marchés de l'État.

Dans le but d'aider les entreprises du Nunavut, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a distribué une trousse d'information sur les procédures fédérales en matière de passation de marchés et d'appels d'offres, et il a organisé des séminaires sur le sujet. Par exemple, les 13 et 14 août 1997, plus de 30 personnes se regroupaient à Iqaluit pour discuter de divers sujets comme la façon de faire des affaires avec le gouvernement fédéral, la rédaction de propositions efficaces, les ententes de règlement des revendications territoriales globales, ainsi que l'inscription dans les systèmes ACCORD (Système d'inscription informatisé des fournisseurs) et SPEC (Fichier analytique des fournisseurs) pour l'adjudication de marchés immobiliers. En outre, on a fait une démonstration du fonctionnement du système électronique d'appels d'offres MERX.

Trois ententes conclues entre Développement des ressources humaines Canada et les organisations régionales inuites (ORI) ont permis de transférer à ces dernières la responsabilité des programmes de formation financés par le Trésor et la Caisse d'assurance-chômage (Partie II), ainsi que des fonds de fonctionnement, d'entretien et d'administration. Ces ententes, signées le 13 mars 1997, se voient attribuer 6 478 050 \$ par année et viendront à expiration le 31 mars 1999.

Gestion de l'environnement et des ressources fauniques

Le chapitre 5 de l'Accord a pour objectif de créer un système de droits, de priorités et de privilèges en matière de récolte d'espèces fauniques ainsi qu'un système de gestion de ces ressources.

Environnement Canada a continué de remplir ses obligations envers le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN). Ce ministère a présenté au CGRFN un résumé de ses travaux de recherche sur la faune du Nunavut, qui apparaît dans la section du présent rapport consacrée à cet organisme.

Le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada a consulté le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement territorial (GT) et la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) au sujet de la réalisation, conformément à l'article 9.3.1 de l'Accord, d'une étude visant à déterminer la nécessité de modifier les lois existantes ou d'adopter de nouvelles lois pour désigner des aires de conservation en milieux terrestre et marin dans la région du Nunavut et de pourvoir à leur gestion. On a déterminé les conditions d'un marché pour lequel des appels d'offres ont été lancés en mai 1997. Le marché devrait être exécuté d'ici l'automne 1998.

Au moment où les parties mettaient la dernière main à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) de la réserve nationale de faune proposée d'Igalirtuuq (article 9.4.1 de l'Accord), le gouvernement fédéral et l'organisation inuite désignée (OID)

entreprenaient la planification des désignations officielles au comité de gestion d'Igalirtuq. Les négociations relatives à l'ERAI ont commencé en septembre 1997, dès que l'organisation de chasseurs et de trappeurs de Nangmoutaq a été choisie comme OID. Une ébauche d'entente a été préparée en mars 1998.

On procédera à la nomination officielle des membres du Comité de gestion de la réserve nationale de faune de Nirjutiqavvik lorsque les pourparlers sur la conclusion d'une ERAI débiteront. Environnement Canada et l'Association des Inuits de Qikiqtani ont désigné l'OID à l'automne 1997. Ils ont aussi mené des discussions préliminaires, mais les négociations entourant la conclusion de l'entente n'ont pas commencé.

En 1997-1998, des comités spéciaux formés de représentants des Inuits et du gouvernement fédéral ont procédé à l'examen des questions de gestion et de planification des réserves nationales de faune de Nirjutiqavvik et d'Igaliqtuq, aux termes de l'article 9.3.7 de l'Accord.

Tous les documents publics d'Environnement Canada et du Service canadien de la faune (SCF) traitant du Nunavut et des aires de conservation administrées par Environnement Canada ont été diffusés en inuktitut, en anglais et en français conformément aux articles 8.4.16 et 9.4.3 de l'Accord.

Pêches et Océans Canada (POC) a continué de travailler en étroite collaboration avec le CGRFN et les trois organisations régionales des ressources fauniques pour préciser les rôles et les responsabilités de chacun aux termes du chapitre 5 de l'Accord.

POC siège à la Commission mixte Canada-Groenland sur le béluga et le narval. L'organisation a tenu une réunion en décembre 1997 à Iqaluit et les Inuits y ont participé en grand nombre.

POC, son bureau de la région laurentienne, la Société Makivik et le CGRFN ont continué d'examiner en coopération l'état et la gestion des bélugas de l'est de la baie d'Hudson.

Le directeur de la gestion des ressources et les représentants du CGRFN se sont réunis à Iqaluit en décembre 1997 pour discuter de la gestion de la crevette nordique et du flétan noir de la sous-région 0 en 1998.

POC a poursuivi l'évaluation des stocks et il a rencontré les sous-comités du CGRFN pour leur expliquer les résultats de ses recherches afin de les aider à prendre des décisions plus éclairées et mieux documentées en matière de gestion. POC a continué d'utiliser des fonds provenant du budget de la mise en oeuvre et de la Fiducie de recherche du CGRFN aux fins de l'évaluation des stocks. Le Ministère a élaboré des plans de gestion des stocks avec le CGRFN, participé à un atelier avec cet organisme pour examiner les mécanismes de gestion des narvals, et il a établi avec lui des plans de gestion des espèces qui font l'objet d'une attention particulière.

L'établissement d'un nouveau régime de permis tenant compte des caractéristiques particulières des activités de récolte inuite (article 5.7 de l'Accord) s'est poursuivi.



La question des quotas, en particulier les contingents de flétan noir dans le détroit de Davis, a continué de retenir l'attention de POC et du CGRFN. POC a porté en appel la décision rendue par la Cour le 14 juillet 1997. La NTI s'est adressée à la Cour fédérale en vertu des articles 15.3 et 15.4 de l'Accord pour obtenir une révision judiciaire de la seconde décision du ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre des Pêches et des Océans a accepté la recommandation du CGRFN de permettre la récolte d'une baleine boréale pour 1997-1998, conformément à l'article 5.6.16 de l'Accord. La chasse était prévue pour juillet à Pangnirtung. POC a conseillé à cet égard le Comité de planification de la chasse de Pangnirtung.

POC a continué de surveiller la chasse sportive au morse dans la région du Nunavut, laquelle a été autorisée à quatre endroits pour le prochain exercice financier.

Patrimoine canadien

Le chapitre 8 de l'Accord prévoit que la réserve foncière à vocation de parc national d'Auyuittuq et celle de l'Île d'Ellesmere seront constituées en parcs nationaux, et qu'un autre parc national sera aménagé dans la région nord de l'île de Baffin. Le gouvernement fédéral et l'Association des Inuits de Qikiqtani ont continué de négocier une ERAI concernant ces trois projets. Les parties s'étaient donné jusqu'au 30 juin 1998 pour conclure l'entente.

Patrimoine canadien a, de concert avec le CGRFN, achevé le plan de conservation des écosystèmes de la réserve de parc national d'Auyuittuq, conformément à l'article 9.2.1 de l'Accord.

En février 1998, le décret autorisant la soustraction de terres pour une durée de cinq ans aux fins d'aménagement d'un parc national dans le secteur du lac Bluenose a été adopté en remplacement de celui de 1995 venu à expiration en mars 1998. En 1996, Parcs Canada, les Inuvialuits et le gouvernement territorial ont conclu une entente en vue de gérer le parc national Tukturnogait dans la partie du parc proposé situé dans les limites de la région de Nunavut. L'ajout au parc de terres situées dans les limites de la région du Nunavut est envisagé dans le cadre du processus d'aménagement de Kitikmeot ouest.

Parcs Canada et l'Association des Inuits de Kivalliq ont poursuivi les pourparlers en vue de la conclusion d'une ERAI pour le parc national proposé de la Baie-Wager. Des séances de négociation ont eu lieu à Repulse Bay en mai 1997 et à Rankin Inlet en novembre 1997 et en mars 1998. En octobre 1997, Parcs Canada a accepté de fournir les fonds nécessaires pour permettre à un représentant de chacune des sept collectivités du Keewatin de participer aux négociations de l'entente.



Les consultations publiques et l'étude de faisabilité relatives au projet de création d'un parc national dans le nord de l'Île de Bathurst se sont poursuivies.

Conformément à l'article 9.2.1 de l'Accord, des études sur la tradition orale à l'appui des projets de parcs et de lieux historiques nationaux ont été entreprises dans les régions du nord du bassin Foxe, de la rivière Thelon, de Pond Inlet, de

Grise Fiord, de Pangnirtung, de l'Île Broughton et d'Iqaluit. Les résidants d'Arviat et de Baker Lake ont été consultés au sujet de l'élaboration de plans de conservation et de protection des lieux historiques nationaux d'Arviat et de Fall Caribou Crossing situés près de ces deux collectivités. De plus, le ministre du Patrimoine canadien a signé des ententes de partage des coûts pour la réalisation de ces deux projets, et celles-ci ont été mises en application.

Conformément aux dispositions de l'article 33.5 de l'Accord, toutes les demandes de permis de fouilles archéologiques dans les parcs nationaux du Nunavut ont été soumises à la Fiducie du patrimoine inuit pour examen.

Au cours de l'exercice, Parcs Canada et la Fiducie du patrimoine inuit ont produit une affiche éducative sur les harpons, laquelle a été distribuée partout au Nunavut. On a commencé à élaborer des plans de gestion des ressources culturelles des réserves de parcs nationaux d'Auyuittuq et de l'Île d'Ellesmere, afin de respecter l'article 33.2 de l'Accord.

L'étude thématique menée conjointement par Parcs Canada et les Inuits dans le but d'établir un cadre d'évaluation des propositions de commémoration des lieux d'importance historique nationale s'est poursuivie. Elle devrait être terminée en 1999. Outre le rapport qui doit être présenté à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, plusieurs produits en préparation seront distribués au cours des célébrations qui marqueront la naissance du Nunavut. À titre d'exemple, mentionnons la publication intitulée : *Inuit Traditions: An Oral History of Nunavut*. Les travaux visant à intégrer l'information recueillie dans les programmes d'études secondaires du Nunavut se sont poursuivis.

Dans le cadre d'un projet conjoint entrepris en vertu de l'article 9.2 de l'Accord, Parcs Canada a collaboré avec la collectivité de Pond Inlet, le GT et d'autres organismes à la préparation et à l'installation de présentoirs au Centre d'interprétation de la nature de Pond Inlet, dont l'inauguration officielle a eu lieu au printemps 1998.

Gestion des terres et des eaux

La Division de l'administration des terres d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), est chargée de gérer les terres de la Couronne situées dans la région du Nunavut. Cette responsabilité comprend la délivrance des permis d'utilisation des terres et d'exploitation de carrières, l'octroi de baux et l'enregistrement des concessions minières. Aux termes de l'article 12.2.5 de l'Accord, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) doit, avant que l'une ou l'autre de ces autorisations soit accordée, examiner les propositions de projet pour protéger l'intégrité écosystémique de la région du Nunavut. Celles-ci doivent satisfaire aux plans d'aménagement approuvés avant de recevoir le feu vert. Au cours de l'exercice 1997-1998, 23 permis d'utilisation des terres ont été délivrés, quatre parcelles de terre ont été louées à bail et cinq réserves foncières ont été créées.

La Division des ressources hydrauliques d'AINC a conseillé l'Office des eaux du Nunavut (OEN) et a été consultée au sujet des aspects techniques de certains projets comme l'étude sur les milieux humides et le traitement des eaux usées à Iqaluit; l'étude sur la qualité de l'eau du lac Baker; le plan de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau du lac Jericho; les installations de traitement des eaux usées de Pangnirtung; le projet Boston; le renouvellement du permis d'utilisation des eaux de Nanisivik et de nombreux forages exploratoires. En outre, AINC est intervenu officiellement lors des audiences publiques concernant la licence d'utilisation des eaux de la municipalité d'Igloodik tenues par l'OEN.

AINC a continué d'appliquer les conditions de ses autorisations et de celles de l'OEN. En février 1998, il a rencontré la CNER pour l'informer de ses activités d'inspection, améliorer les communications entre les deux organismes et mieux définir les rôles et les relations de travail. Des exemplaires de tous les rapports d'inspections effectuées au Nunavut seront envoyés à la CNER.

Aux termes de l'article 19.8.8 de l'Accord, Ressources naturelles Canada (RNC) est tenu d'arpenter les terres des Inuits et les terres détenues en copropriété avec les Inuits du Nord québécois. Cette tâche comprend l'arpentage et la délimitation d'environ 1 155 parcelles de terres inuites, de 12 parcelles de terres détenues en copropriété et de toutes les terres de la Couronne non comprises dans ces parcelles. En outre, RNC doit préparer les plans pertinents et les transmettre au Registraire des titres fonciers.

Au cours de l'année visée, des levés ont été effectués sur 160 parcelles, ce qui porte à 800 (65 p. 100) le nombre de terrains arpentés. Les plans d'arpentage, qui sont en préparation, seront versés dans les Archives d'arpentage des terres du Canada avant d'être transmis au Registraire des titres fonciers.

En 1997-1998, des contrats d'une valeur totale de plus de 3,2 millions de dollars ont été accordés dans le cadre du programme d'arpentage prévu dans l'Accord et au titre des activités connexes. Des marchés équivalant à 37 p. 100 de la valeur totale des contrats octroyés ont été accordés à des entreprises ou à des particuliers inuits sous forme d'emplois directs, de sous-traitance ou de prestation de services à l'entrepreneur.

Six gros contrats d'arpentage de parcelles de terres inuites et de terres de la Couronne non comprises dans les terres inuites ont été adjugés. Parmi les projets visés, deux seront menés dans le secteur de Bathurst Inlet, région de Kitikmeot; deux dans les secteurs de Repulse Bay et de Coral Harbour, région de Kivalliq; et deux dans les secteurs de Resolute et d'Arctic Bay, région de Qikiqtani (Baffin).

Défense nationale Canada

Défense nationale Canada a communiqué ses plans annuels d'entraînement aux organisations inuites désignées (OID) et aux organisations régionales inuites (ORI) et il les a informées environ un mois à l'avance de la tenue d'exercices, conformément à l'article 21.5 de l'Accord. En outre, les collectivités touchées ont été avisées des activités à venir.

La région du Nunavut compte 15 des 21 sites qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement du Système d'alerte du Nord. Les négociations avec les Inuits du Nunavut visant à conclure une entente de coopération pour le nettoyage des sites se sont poursuivies en 1997-1998.



Législation

En consultation avec la NTI, l'OEN, le GT et le Tribunal des droits de surface (TDS), AINC a poursuivi l'élaboration du projet de loi sur la gestion des eaux et les droits de surface du Nunavut. Celui-ci n'a pu être présenté au printemps 1998, car AINC et la NTI n'ont

pu s'entendre ni sur le processus d'approbation de l'utilisation des eaux du Nunavut ni sur le rôle du gouvernement dans le régime de responsabilité au chapitre des indemnités relatives aux ressources fauniques.

À la suite de consultations supplémentaires, d'autres modifications ont été apportées au projet de loi, qui sera présenté au Parlement dès que possible.

Coordination des activités de mise en oeuvre par le gouvernement fédéral

À AINC, la Direction générale de la mise en oeuvre des ententes relatives aux revendications est chargée de veiller à ce que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses obligations aux termes de l'Accord. Elle est aussi responsable de la négociation d'ententes de financement avec le gouvernement territorial et tous les organismes de mise en oeuvre créés en vertu de l'Accord, ainsi que des transferts de fonds à la Fiducie du Nunavut.

Au cours de l'année 1997-1998, la Direction générale a participé activement à tous les aspects de la mise en oeuvre de l'Accord. Elle a notamment :

- consulté tous les organismes chargés de l'application de l'Accord afin d'évaluer leurs besoins de financement jusqu'à la fin de l'exercice et de faire des recommandations au Comité de mise en oeuvre quant aux fonds à réaffecter en 1998-1999;
- communiqué régulièrement avec les gestionnaires du GT et de la NTI chargés de voir à la mise en oeuvre de l'Accord, pour échanger des renseignements sur les questions administratives connexes;
- communiqué régulièrement avec tous les ministères et organismes fédéraux au sujet de leurs activités de mise en oeuvre, en intervenant au besoin et en mettant à jour des rapports d'étape complets dans son système automatisé de suivi des obligations découlant des revendications;
- aidé le Comité de mise en oeuvre à organiser son programme d'activités en assurant la distribution de documents aux membres du Comité; en organisant des présentations; en fournissant des interprètes; en rédigeant des procès-verbaux; en préparant des comptes rendus de décision; en assurant le suivi de certaines questions et en coordonnant la préparation du rapport annuel 1996-1997;
- participé aux réunions des présidents et des directeurs exécutifs des organismes de mise en oeuvre pour discuter de questions financières et administratives d'intérêt commun;
- obtenu le 28 août 1997, l'approbation du gouverneur en conseil pour que les membres de la CNER, de la CAN et de l'OEN soient couverts par la Loi sur les accidents de travail;
- obtenu le 6 décembre 1997, l'approbation du gouverneur en conseil pour reconduire dans leurs fonctions, durant quatre autres années, les trois membres fédéraux du CGRFN.

Transferts de Fonds :

Fiducie du Nunavut

- transfert de fonds (déduction faite des remboursements de prêts)
(article 29.1.2) 84 825 841 \$

Redevances sur L'exploitation des Ressources :

Fiducie du Nunavut

- redevances sur l'exploitation des ressources pour 1997 (article 25.2) 1 034 221 \$

Financement des Activités de Mise en Oeuvre :

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'Accord et des clauses 5.7 et 5.8
du Contrat de mise en oeuvre 940 037 \$
- administration des terres 1 125 000 \$

Commission d'arbitrage

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 38.1.7 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 25 719 \$

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 12.2.31 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 1 501 200 \$

Commission d'aménagement du Nunavut

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 11.4.3 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 3 473 310 \$

Tribunal des droits de surface

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 21.8.1 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 275 000 \$

Office des eaux du Nunavut

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 13.3.17 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 1 423 354 \$
- tenue d'audiences publiques aux termes de la clause 5.14 du Contrat de
mise en oeuvre 82 200 \$

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

- exécution de ses responsabilités aux termes de l'article 5.2.19 de l'Accord,
et du Contrat de mise en oeuvre 3 496 707 \$
- exécution de l'étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut
aux termes de l'article 5.4.4 de l'Accord 1 328 347 \$

6. Organismes de mise en oeuvre

6.1 LA COMMISSION D'ARBITRAGE

La Commission d'arbitrage, qui compte neuf membres, a été constituée en vertu du chapitre 38 de l'Accord pour résoudre les différends pouvant survenir au cours de la mise en oeuvre de l'entente.

L'organisme a tenu sa réunion annuelle de 1997-1998 à Iqaluit. Ses membres ont profité de l'occasion pour parfaire leur formation dans le cadre d'audiences simulées portant sur des questions relatives au Nunavut.



*Première rangée, de gauche à droite : Letba J. MacLachlan, Andrew Tagak (président), Elizabeth Copland (Vice-président)
Dernière rangée, de gauche à droite : Keith Crowe, Edward Picco, Robert Stanbury et David T. McCann
(Absents : Anne Crawford et Violet Mae Ford)*

6.2 LE CONSEIL DE GESTION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU NUNAVUT

Le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) a terminé sa quatrième année à titre d'organisme principal de gestion des ressources fauniques dans la région, conformément au chapitre 5 de l'Accord. Au cours de la période visée, il jouissait d'un effectif complet.

Faits saillants de la gestion des ressources fauniques

Il est nécessaire de mener des travaux de recherche pour s'assurer que les ressources fauniques sont récoltées de manière avertie et de façon durable pour que les résidents du Nunavut puissent continuer de s'adonner à la chasse et à la pêche, activités si essentielles à leur mode de vie. En tant qu'organisme directeur, le CGRFN est résolu à adapter la recherche en matière de ressources fauniques aux préoccupations et aux besoins des gens, à reconnaître les connaissances et la culture des Inuits et à donner suite à leurs priorités.

Le CGRFN reconnaît l'importance de veiller à ce que les collectivités et les régions du Nunavut aient voix au chapitre et puissent participer aux recherches sur les ressources fauniques, conformément à l'article 5.2.37 de l'Accord. À cette fin, il a tenu des ateliers sur l'établissement des priorités en la matière, ateliers auxquels des représentants de toute la région du Nunavut de même que des chercheurs et des gestionnaires du gouvernement ont participé. Le CGRFN transmet aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ses priorités en matière de recherche pour qu'ils assurent le suivi et pour orienter son propre financement à cet égard.



Le CGRFN finance ses propres activités de recherche sur les ressources fauniques ainsi que celles des organismes non gouvernementaux. Conformément à la clause 5.17 du Contrat de mise en oeuvre, la CGRFN verse aux ministères, par l'intermédiaire de la Fiducie du Nunavut pour la recherche sur les ressources fauniques, les fonds nécessaires à l'exécution des travaux prévus.

La Fiducie du Nunavut pour la recherche sur les ressources fauniques

En 1997-1998, la Fiducie du Nunavut pour la recherche sur les ressources fauniques a versé plus de 700 000 \$ à des ministères aux fins de l'exécution des travaux de recherche jugés indispensables par le CGRFN. Chaque année, à sa réunion de février, le Conseil examine les demandes de financement. Au cours de l'exercice, les projets suivants ont bénéficié de l'aide de la Fiducie.

Le Service canadien de la faune:

- sélection d'aires de mise bas des ours polaires (20 000 \$);
- eiders à duvet de la région Sud-de-Baffin (31 800 \$);
- eiders à tête grise de Karrak Lake, région de Kitikmeot (32 000 \$);
- eiders à duvet des îles Belcher (65 000 \$).

Pêches et Océans Canada :

- marquage de bélugas dans la région Sud-Est-de-Baffin (67 500 \$);
- marquage de narvals dans la baie de Baffin (25 010 \$);
- surveillance de la pêche côtière dans la région du Keewatin (25 000 \$);
- installation d'appareils de télémétrie par satellite sur des morses (34 000 \$);
- programme de prélèvement de baleines (50 000 \$);
- sélection d'habitats pour les baleines boréales dans le bassin Foxe (25 500 \$);
- études sur les populations de morses (54 000 \$);
- collecte d'information sur la pêche à l'omble chevalier dans la baie de Baffin (32 500 \$);
- omble chevalier des rivières Thiewiaza et Tha-Anna (20 000 \$).

Le Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique

- voir Résumé des activités : gouvernement territorial.

Financement des activités de recherche par le CGRFN

Le CGRFN a versé plus de 106 000 \$ à des organismes non gouvernementaux pour qu'ils exécutent des travaux de recherche. Durant l'année financière visée par le rapport, le Conseil a examiné les demandes de financement suivantes :

Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Alviit, Coral Harbour;

- étude de l'aire de déplacement d'hiver des caribous de l'île de Southampton (10 000 \$).

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (au nom des organisations de chasseurs et de trappeurs de Nativak, de Clyde River et de Mittimatalik) :

- projet de dénombrement des ours polaires dans la baie de Baffin (55 000 \$).

Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Aviq :

- atelier sur le caribou de Peary à Grise Fiord (5 000 \$).

Organisation de chasseurs et de trappeurs de Nattivak :

- étude de la faune benthique de la région entourant l'île Broughton (19 350 \$).

Organisation de chasseurs et de trappeurs de Resolute Bay :

- atelier sur le caribou de Peary à Grise Fiord (5 000 \$).

Organisation de chasseurs et de trappeurs d'Arviat :

- surveillance de l'habitat de l'oie des neiges (12 000 \$).

L'Étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut

Le CGRFN a achevé la deuxième année de l'étude de cinq ans sur la récolte des ressources fauniques du Nunavut prévue à l'article 5.4 de l'Accord. Les participants inuits déclarent au CGRFN le nombre d'animaux qu'ils ont récoltés chaque mois. Le Conseil utilise ces renseignements pour s'assurer que les Inuits conservent leur priorité en matière de récolte des ressources fauniques dans la région du Nunavut et pour contribuer à la saine gestion et à l'utilisation rationnelle de ces ressources.

Au cours de la deuxième année de l'étude, le CGRFN a axé principalement ses efforts sur la collecte et la gestion des données. Cette tâche demeurera sa priorité pour les trois prochaines années. À la fin des travaux, le CGRFN analysera les données recueillies et produira un rapport complet sur le nombre d'animaux récoltés, les tendances saisonnières et les lieux de récolte.

Les données recueillies dans le cadre de l'étude seront transmises gratuitement au gouvernement et aux Inuits. Au cours du dernier exercice, elles n'étaient fournies que sur demande, et lorsque cela était possible.

L'Étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales

En 1995 et 1996, on a interviewé 257 chasseurs et aînés de 18 collectivités pour recueillir des renseignements sur l'observation, l'emplacement et la concentration des baleines boréales dans la région du Nunavut, en conformité avec l'article 5.5 de l'Accord. Parmi ces entrevues, 175 ont été transcrites et traduites. Des ateliers restreints ont eu lieu dans huit collectivités. Toutes les données cartographiques recueillies au cours de l'étude ont été numérisées et seront saisies dans le Système d'information géographique (SIG) du bureau de la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN).

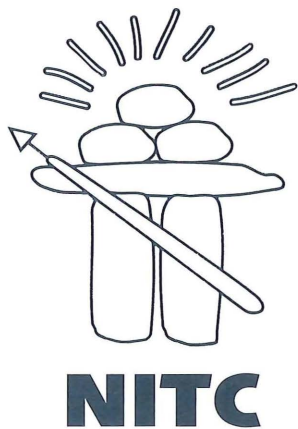
En novembre 1997, le Comité responsable de l'Étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales s'est réuni pour rédiger l'ébauche de la table des matières de son rapport final. Les principaux sujets retenus sont les suivants :

- l'importance de la baleine boréale dans la culture inuite;
- la chasse à la baleine;
- les changements dans les populations de baleines;
- les questions environnementales et les baleines boréales.

Le Comité a en outre élaboré un protocole pour l'analyse et la synthèse d'informations textuelles relatives aux sujets susmentionnés. Les cartes numériques qui figureront dans le rapport final seront dressées à partir de données tirées du SIG de la Commission d'aménagement du Nunavut et feront état des connaissances des Inuits sur la répartition et la migration des baleines boréales en différentes saisons ainsi que de l'emplacement des lieux de chasse commerciale et des lieux de chasse inuite à la baleine.

Le rapport final sur l'Étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales devait être achevé d'ici août 1998 et publié au plus tard au mois de décembre suivant.

6.3 LE COMITÉ DU NUNAVUT CHARGÉ DE LA FORMATION POUR LA MISE EN OEUVRE



Le Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre (CNFMO) a été créé conformément à la partie 5 du chapitre 37 de l'Accord. En septembre 1997, le CNFMO a tenu un atelier regroupant son personnel et ses dirigeants ainsi que des animateurs et des représentants d'organismes de mise en oeuvre et d'établissements de formation. Au nombre des présentations qui ont été faites mentionnons le projet « Construire de l'intérieur » de la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI), le plan de travail consolidé sur la formation pour la mise en oeuvre et le guide pour les demandes de service de soutien à la formation.

Le projet « Construire de l'intérieur » constitue le premier plan de formation des organismes de mise en oeuvre qu'a reçu le CNFMO. Il expose les besoins de formation des membres de la NTI et de son conseil d'administration. En outre, il précise les postes de stagiaire pour une formation supérieure en gestion qui devront être créés afin de respecter le niveau de représentation des Inuits. Tous les organismes de mise en oeuvre ont reçu un exemplaire de la documentation sur le processus d'évaluation des besoins en formation, qu'ils pourront adapter à leurs besoins.

Les participants ont perçu cet atelier comme la première étape d'un processus qui permettra aux organismes de mise en oeuvre d'acquérir des capacités en matière de perfectionnement des ressources humaines et organisationnelles.

Le Programme de bourses du Nunavut a permis encore cette année d'encourager les meilleurs étudiants de niveau postsecondaire. Pendant l'année scolaire 1997-1998, 120 bourses

ont été accordées. Un des lauréats, Allen Mikitok Duffy, a obtenu un diplôme avec spécialisation en physique et un certificat en physique mathématique de l'Université de la Saskatchewan.

Le CNFMO a continué de fournir aux organismes de mise en oeuvre l'aide dont ils ont besoin pour assurer le perfectionnement des ressources humaines inuites nécessaires à la poursuite des activités d'application de l'Accord.

6.4 LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU NUNAVUT



La Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) a été créée en vertu du chapitre 11 de l'Accord. Au cours de la période visée, la CAN a présenté au gouvernement deux plans révisés d'utilisation des terres et en a publié un troisième, elle a lancé une nouvelle initiative de planification de l'aménagement du territoire et elle a amorcé des travaux de surveillance de la région du Nunavut. En outre, elle a été mise en candidature pour l'obtention d'un prix du secteur public. Les plans d'utilisation des terres de quatre des six

régions d'aménagement du Nunavut sont terminés ou à veille de l'être.

L'une des plus importantes tâches à laquelle s'est attaquée la Commission était de s'assurer que les plans d'aménagement existants sont à jour et conformes aux dispositions de l'article 11.4.4 de l'Accord. À cette fin, elle a présenté au gouvernement, pour approbation, les plans d'aménagement révisés des régions du Keewatin et du Nord-de-Baffin. Ces plans ont été élaborés à la suite de réunions communautaires et d'audiences publiques officielles dans les deux régions visées. La CAN attend la réponse du gouvernement à cet égard.

L'ébauche du plan d'aménagement du secteur ouest de la région de Kitikmeot a été publiée en septembre. Ce plan, qui a été diffusé pour observations, a fait l'objet d'un examen lors de l'atelier no. 6 qui a eu lieu en janvier 1998 à Cambridge Bay et auquel ont assisté des représentants de cette collectivité, de Kugluktuk, d'Omingmaktok et de Bathurst Inlet ainsi que du gouvernement et de l'industrie. La rencontre a fourni aux participants l'occasion d'évaluer l'ébauche et les recommandations connexes. Après l'atelier, un plan révisé a été publié et utilisé à l'occasion de réunions communautaires. Lorsque le Plan d'aménagement de la région de l'ouest de Kitikmeot sera achevé, il sera présenté au gouvernement pour approbation.

Le processus d'élaboration du Plan d'aménagement de la région du Sud-de-Baffin a été lancé, et les collectivités de Pangnirtung, de Cape Dorset, de Kimmirut, de Broughton Island et d'Iqaluit y participent. La CAN a tenu à Iqaluit deux ateliers de planification regroupant des représentants des collectivités, du gouvernement et de l'industrie. À ces occasions, on a déterminé les questions de planification qui orienteront les prochaines étapes du processus.

Aux termes de l'Accord, la CAN est tenue d'élaborer, de concert avec Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), un programme de surveillance pour la région du Nunavut. Comme les travaux d'aménagement de cette partie du territoire sont avancés, la région de l'ouest de Kitikmeot a été retenue pour la réalisation d'un projet pilote. À cet égard, les travaux ont été lancés à Cambridge Bay à l'occasion d'un atelier regroupant des représentants d'organisations régionales et communautaires. Les participants ont dressé une liste d'indicateurs et

donné des directives concernant les travaux supplémentaires à exécuter relativement au programme de surveillance.

Conformément au chapitre 40 de l'Accord, la CAN a tenu, en novembre 1997, une réunion communautaire à Cape Dorset pour discuter des questions relatives à la propriété et à l'utilisation des îles situées entre la région du Nunavut et la région marine du Nunavik. Deux représentants de la Société Makivik, le député local et plus de 100 personnes y ont assisté. La situation des îles de Nottingham et de Salisbury, propriété conjointe des Inuits du Nord Québécois et des Inuits du Nunavut, revêt une importance particulière pour les collectivités. Les travaux relatifs aux limites extracôtières se poursuivront.

De concert avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, l'Office des eaux du Nunavut et la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, la CAN a tenu en décembre 1997, la première réunion des institutions du gouvernement populaire. À cette occasion, les membres des divers organismes ont discuté de questions d'intérêt commun et amorcé des discussions au sujet de la création et du rôle du Conseil du milieu marin du Nunavut qui peut être établi conformément à l'article 15.4.1 de l'Accord.

La visite de l'agent de liaison régional de la CAN a marqué le début des travaux de cartographie de la région du Sud-de-Baffin. Cet agent s'est rendu dans toutes les collectivités de la région pour recueillir des renseignements sur l'utilisation des terres et des eaux. Ces informations, de même que les données sur les sites contaminés à nettoyer, les lieux archéologiques et patrimoniaux et l'habitat faunique, seront numérisées. Elles serviront de base à l'établissement des cartes sur l'utilisation des terres au cours du processus de planification. Des travaux semblables se sont poursuivis dans les régions du Keewatin, du Nord-de-Baffin et de l'ouest de Kitikmeot.

La CAN a commencé à tracer les cartes du nord du territoire. En mars 1998, elle a doté de systèmes d'information géographique (SIG) ses bureaux d'Arviat, de Rankin Inlet, d'Iqaluit, de Pond Inlet, de Cambridge Bay et de Taloyoak. Ces collectivités bénéficient maintenant d'ensembles complets de données géographiques régionales qui leur permettent de produire des cartes localement pour les organisations, les groupes et les particuliers intéressés. En outre, les activités de formation se sont poursuivies pour permettre aux coordonnateurs régionaux d'accroître leurs connaissances des logiciels, du matériel et des données du SIG.

La conversion de la Base nationale de données topographiques est achevée. Les 350 cartes de la région du Nunavut sont actuellement disponibles en format Arc/Info. Le département du SIG de la CAN a vérifié la qualité des fichiers. Ceux-ci seront transmis aux organismes partenaires cet automne.

La CAN a conclu avec ESRI Canada Limited et l'école secondaire Jonah Amit'naaq de Baker Lake, un programme de partenariat dans le cadre duquel elle a fourni à l'établissement le matériel, les données et l'expertise en SIG dont il a besoin. Pour sa part, ESRI a fourni le logiciel SIG sans frais aux élèves et au personnel.

Les travaux entrepris dans le cadre de l'Étude sur les eskers de l'ouest de Kitikmeot se sont poursuivis. La CAN a intégré d'autres données de terrain et produit de nombreuses cartes supplémentaires.

La CAN a dispensé à Parcs Canada des services de cartographie dans le cadre du projet d'attribution de toponymes inuits à des lieux de la région du Keewatin.

La CAN a fourni données et expertise au ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique dans le cadre du projet de mise en valeur des minéraux dans la région de la baie du Couronnement.

Les travaux d'élaboration d'un système centralisé d'enregistrement des projets à l'intention des promoteurs et des institutions publiques du gouvernement populaire se sont poursuivis.

Enfin, la Commission a, au cours de la période visée par le rapport, été honorée à trois titres :

- Elle a, pour son travail d'aménagement à l'échelon des collectivités de la région du Nunavut, été désignée comme finaliste du programme Distinction 97, qui vise à souligner annuellement l'excellence dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie dans le secteur public.
- Le programme PLANNER de la CAN a été retenu par l'Institut d'administration publique du Canada au nombre des six finalistes (sur les 154 inscriptions) pour l'obtention de son Prix pour la gestion innovatrice.
- À l'occasion du 100e anniversaire de fondation de la Commission de géographie du Canada, le Comité permanent canadien des noms géographiques a octroyé à la CAN un certificat d'appréciation pour sa contribution aux activités de dénomination géographique au Canada. Le certificat vise à reconnaître le sens de l'innovation dont la CAN a fait preuve en combinant la cartographie interactive et la technologie RealAudio pour permettre la transmission audio, sur Internet, en inuktitut et en anglais, des toponymes inuits importants de l'île de Baffin.

6.5 LA COMMISSION DU NUNAVUT CHARGÉE DE L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS



NUNAVUT IMPACT REVIEW BOARD
NUNAVUTMI KANOGILIVALIANIKOT
ELITTOHAIYEOPLOTIK KATIMAYIIT

Conformément au chapitre 12 de l'Accord, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER) s'est acquittée de son mandat qui est de protéger et de promouvoir, par l'intermédiaire de son processus d'évaluation environnementale, l'intégrité de l'écosystème de la région du Nunavut pour le bien-être actuel et futur de ses résidents.

Depuis sa création en juillet 1996, la CNER a évalué 120 propositions de projet (110 en 1997-1998) pour en établir les répercussions environnementales et socio-économiques. Ces propositions touchaient différents domaines comme les suivants : exploration minérale, chemins d'hiver, carrières, camps, stockage de carburant en vrac, travaux maritimes, tourisme, recherches environnementales, abandon et remise en état.

En 1997-1998, la CNER a révisé et mis à jour ses procédures opérationnelles et rédigé une ébauche de règles de pratique. Ces deux documents exposent le processus d'évaluation environnementale prévu pour la région du Nunavut, donnent les lignes directrices pour la présentation des propositions de projet et précisent les façons dont le public peut participer au processus.

Consciente de la nécessité d'informer le public du processus qu'elle entend privilégier et des mécanismes qu'elle a mis en place pour favoriser sa participation aux évaluations environnementales, la CNER a organisé une tournée d'information dans toutes les régions du Nunavut. Les membres de l'organisme se sont rendus dans toutes les collectivités en septembre et en octobre 1997 et dans la région de Kitikmeot, en octobre. En février 1998, ils ont visité la majorité des collectivités de la région du Sud-de-Baffin.

À l'occasion des assemblées publiques, les résidants des collectivités ont fait connaître leurs préoccupations et leurs priorités et se sont renseignés sur la Commission. Depuis sa tournée, la CNER a reçu davantage d'observations du public relativement à l'examen préalable des propositions de projet.

Une brochure en couleurs de six pages intitulée *Résumé du processus d'évaluation environnementale* a été produite et traduite pour le grand public.

La CNER a mis la dernière main à son manuel des ressources humaines ainsi qu'à ses politiques en matière d'appels d'offres, d'administration des marchés et d'investissements.

En outre, la Commission a envisagé la création d'une société indépendante de bourses d'études et de bourses pour stagiaires afin d'aider les résidants du Nunavut désireux de poursuivre des études postsecondaires dans des domaines liés à l'évaluation environnementale. La CNER a offert des emplois d'été et des emplois à temps partiel aux jeunes de la région du Nunavut. Ainsi, ils ont pu se renseigner sur la Commission et les possibilités qui s'offrent aux étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études.

Les institutions de gouvernement populaire établies aux termes de l'Accord ont discuté de leurs différents mandats et de questions d'intérêt commun. Elles ont en outre examiné les possibilités de partage des coûts des initiatives communes ainsi que le système de gestion des ressources dans son ensemble. Elles ont notamment envisagé la publication conjointe de rapports annuels, la conception de pages web en collaboration et l'instauration de programmes communs d'éducation publique.

En avril 1997, la CNER a participé à l'atelier sur la surveillance générale qui a eu lieu à Cambridge Bay. Organisée par AINC et la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN), la rencontre visait principalement l'instauration du Plan de surveillance générale dont il est question dans l'Accord. Des réunions de suivi ont été tenues pour s'assurer que l'on consulte des personnes-ressources dans le domaine des sciences et des connaissances traditionnelles afin d'établir avec exactitude l'état de l'environnement du Nunavut.

Comme le développement économique s'accélère dans la région du Nunavut, l'évaluation des effets cumulatifs des projets de développement devient une activité de plus en plus importante pour la CNER, qui se sert entre autres des résultats à cet égard pour déterminer les incidences globales des projets. D'ailleurs, en vertu de l'Accord, tous les projets de petite envergure pour lesquels on n'exige pas d'examen préalable doivent être référés à la CNER pour qu'elle en détermine les effets cumulatifs. La CNER a préparé un document sur l'évaluation des effets cumulatifs des projets dans la région du Nunavut, qu'elle a présenté à la Conférence internationale de l'Institut circumpolaire canadien, laquelle a eu lieu du 1 au 4 mai 1997 à Edmonton. Le document en question doit être publié dans les Actes de la Conférence. La CNER entend collaborer, avec les autres conseils et organismes investis d'un mandat à l'égard des effets cumulatifs des projets, à l'élaboration de lignes directrices plus précises à l'intention des promoteurs.

Afin de tenir l'industrie minière au courant du processus de réglementation et d'évaluation environnementale énoncé dans l'Accord, des représentants de la CNER se sont rendus à Calgary pour participer, les 11 et 12 décembre 1997, à la Conférence de l'Institut canadien du droit des ressources. Celle-ci avait pour thème l'exploration minière et la mise en valeur des mines dans la région du Nunavut.

La CNER a également participé au Symposium sur l'exploitation minière au Nunavut, qui a eu lieu à Cambridge Bay, du 27 au 30 mars 1998. Elle a en outre présidé un groupe de travail sur les modes de réglementation au Nunavut, lequel a permis à l'industrie minière et aux entreprises connexes de mieux comprendre les exigences de la CNER et a fourni l'occasion à la Commission de prendre connaissance des préoccupations de l'industrie. La CNER a assuré les représentants de l'industrie minière et d'autres secteurs de l'économie qu'elle collaborait avec d'autres organismes et conseils formés en vertu de l'Accord.

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la CNER doit faire appel aux connaissances traditionnelles des Inuits et aux méthodes scientifiques reconnues pour analyser les répercussions des projets sur les écosystèmes. Étant donné que les droits de propriété et la propriété intellectuelle sont en cause, la CNER a décidé d'examiner les moyens et les mesures à prendre pour intégrer à sa démarche les connaissances et les valeurs des Inuits.

La Commission a participé à la Conférence sur les connaissances traditionnelles des Inuits qui a eu lieu à Igloolik du 20 au 23 mars 1998, sous les auspices du Conseil de développement social du Nunavut. L'expérience et les perspectives des détenteurs des connaissances traditionnelles et des délégués des collectivités favoriseront l'élaboration de protocoles et de lignes directrices pour l'application des connaissances traditionnelles des Inuits au Nunavut.

Grâce au soutien financier du Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre, la CNER a accueilli les participants à un cours sur les contaminants de l'environnement nordique, dans le cadre duquel on a expliqué la circulation des contaminants dans les régions pergélisolées ainsi que les mesures d'atténuation prises pour réduire au minimum les répercussions des activités d'exploitation dans la région du Nunavut. Le personnel et les dirigeants de la CNER ont assisté à ce cours aux côtés des membres du Conseil des hameaux de Grise Fiord et de Baker Lake, de l'OCT d'Ikaluqtutiaq, du AINC, du MRFDE, de l'OEN et de l'Association des Inuits de Kitikmeot, sans oublier les étudiants en sciences et en technologie du Nunavut Arctic College.

6.6 L'OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT



L'Office des eaux du Nunavut (OEN), établi en vertu du chapitre 13 de l'Accord, en est à sa deuxième année d'existence. Il est entièrement opérationnel.

Conformément à la décision prise en juin 1997, le siège social a été déménagé à Gjoa Haven dans la partie est de la région de Kitikmeot, où l'on tient à jour le registre public des demandes reçues par l'organisme et des permis qu'il délivre. Le personnel permanent de l'entité est constitué du directeur exécutif, d'un secrétaire, d'un traducteur

en inuktitut, d'un conseiller technique, d'un chef de bureau, d'un commis aux projets et d'un administrateur des permis. À cet effectif viennent s'ajouter, au besoin, des contractuels comme un ingénieur géotechnicien, un ingénieur municipal, un environnementaliste et des conseillers en matière de sécurité et de responsabilité pour aider à l'examen des demandes. Le bureau du président de l'Office est situé à Baker Lake, dans la région de Kivalliq.

L'incendie qui a rasé le siège social de Gjoa Haven a gravement entravé les travaux de l'Office. Ainsi, l'examen et l'approbation de plusieurs demandes se voit retardé. Le bâtiment, l'équipement et les dossiers originaux ont été complètement détruits. Cependant, grâce à l'aide de diverses organisations, la plupart des dossiers ont pu être partiellement reconstitués. Les travaux de reconstitution se poursuivront en 1998-1999.

L'Office, qui doit être constitué de neuf membres, en comptait huit au cours de l'année financière visée. Le neuvième sera nommé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien lorsqu'il aura été désigné par la Nunavut Tunngavik Incorporated. Les membres et le personnel de l'OEN ont été attristés par le décès d'un de ses membres, Rose Okpik, de Pangnirtung.

Durant l'année financière visée par le rapport, l'OEN a tenu cinq réunions ordinaires, y compris une audience publique à Igloolik. Il a en outre organisé des ateliers, des conférences et des symposiums, parallèlement à ses réunions ordinaires. De plus, les membres de l'Office ont assisté à la Conférence sur l'exploitation minière au Nunavut qui a eu lieu à Calgary en décembre 1997 et ils ont rencontré les organismes de cogestion pour discuter de questions d'intérêt commun. Enfin, les membres ont assisté à un atelier de formation sur la gestion des eaux dans l'industrie minière.

Comme le gouvernement du Canada n'a pu présenter son projet de loi relatif à la gestion des eaux de la région du Nunavut, l'Office a connu des difficultés opérationnelles. Par exemple, il n'a pu se constituer en comités. De plus, toutes les demandes ont dû être soumises à une audience et à un examen environnemental préalable parce qu'aucun règlement ne précise les types ou classes de demandes pour lesquels l'examen public est facultatif. Cette situation a causé de graves problèmes à l'Office et aux requérants qui ont dû composer avec un processus indûment coûteux et fastidieux.

L'Office a renoncé à soumettre à une audience publique toutes les demandes reçues au cours de l'exercice, à l'exception de la demande de permis présentée par la municipalité d'Igloolik. L'organisme ne peut déroger à cette exigence qu'après avoir reçu un avis de demande et que si le public n'a exprimé aucune inquiétude. L'audience publique relative à la demande de permis de la collectivité d'Igloolik a eu lieu en février 1998. L'Office a poursuivi l'examen de la demande et pourrait délivrer le permis l'an prochain, une fois qu'il aura étudié les préoccupations exprimées et qu'il aura examiné à fond le dossier.



De gauche à droite : David Ooloojuk, Guy Kakkianion, Frank Ipakobak, George Porter, Kono Tattuinee, Thomas Kudloo et Robert Hanson

Au cours de l'exercice, l'OEN a revu et approuvé les projets suivants :

- projet Sissons (Kiggavik) : exploration minière, Cogema;
- projet Ulu : exploration minière, Echo Bay Mines;
- projets Kikerk, Rockinghorse et Île Victoria : exploration minière, Monopros;
- projets Meliadine et Peter Lake : exploration aurifère, WMC International;
- projets Wolverine et Windy Lake : exploration minière, BHP Minerals;
- projet Stickleback : aménagement et exploitation d'un déversoir, BHP Minerals;
- projets Epworth, Esker et Anteater Lake : exploration minière, Rhonda Mining;
- projet de récolte de caribous à Tunnuq : récolte commerciale de caribous, organisation de chasseurs et de trappeurs de Coral Harbour;
- projet de Hadley Bay : exploration minière, Noranda;
- Occurrence 8 : assèchement d'une carrière, Echo Bay Mines;
- projet Heninga Lake : exploration minière, Inco;
- JDO3 : exploration minière, Canamera Geological.

L'Office a examiné le rapport environnemental provisoire présenté par Lytton Mineral à l'appui de sa demande de mise en valeur d'une mine de diamants près du lac Jericho. Des observations détaillées concernant ce rapport ont été communiquées au promoteur en juin 1998.

Enfin, l'Office collabore avec la CNER, AINC, la NTI et les propriétaires fonciers inuits à un projet dirigé par la CAN. Cette initiative vise l'élaboration d'un système d'information sur l'enregistrement des projets à l'appui de la collecte et de l'intégration des données des requérants. Ce projet vise à créer un « guichet unique » pour la présentation des demandes et ainsi accélérer le processus d'examen et de décision, de même qu'à améliorer les communications entre l'organisme et les requérants.

6.7 LE TRIBUNAL DES DROITS DE SURFACE



Le Tribunal des droits de surface (TDS) est une institution du gouvernement populaire créée en vertu du chapitre 21 de l'Accord, qui traite du régime de gestion des terres et des ressources. Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant dont le but est d'assurer le mécanisme le plus

équitable possible de règlement des différends pouvant découler de la mise en oeuvre de l'Accord.

Le Tribunal a pour mandat de régler les différends relatifs à l'accès aux terres, aux indemnités à verser aux titulaires de droits de surface au titre de l'accès à leurs terres, aux indemnités à verser au titre de l'exploitation des ressources fauniques et aux droits relatifs à la pierre à sculpter ou aux substances spécifiées dans la région du Nunavut.



*Dernière rangée, de gauche à droite :
Emile Immaritok, Peter Katorka,
Tom Sammurtok (Vice-président)
Première rangée, de gauche à droite :
Patricia Angnakak (Interim président),
Eva Adams-Klaassen*

Les membres du Tribunal ont été nommés en avril 1996.

En 1997-1998, le Tribunal a concentré ses efforts sur l'exécution des tâches initiales nécessaires à son établissement et à cette fin, tenu une série de séances de planification et d'ateliers de formation et a participé à des conférences sur l'exploitation minière.

Le Tribunal a élaboré les politiques et les procédures préliminaires devant régir ses opérations. Les activités de planification opérationnelle ont mené à la révision des documents suivants : manuel de fonctionnement et d'administration, politiques et procédures en matière de personnel; règles de procédures; et règlements administratifs.

Pour éviter que ses règles de procédure en matière d'audience ne donnent lieu à des recours en révision, le Tribunal a consacré beaucoup de temps à leur rédaction.

Le Tribunal a élaboré une stratégie de communication dans le but de faire connaître ses rôles et ses fonctions à l'industrie et aux résidents du Nunavut. Il s'est présenté dans le cadre de conférences et par l'entremise d'annonces dans des revues. Les conférences auxquelles les membres du Tribunal ou son personnel ont assisté comprennent : la Conférence du Conseil des droits de surface, la Conférence sur l'exploration et le développement miniers au Nunavut, le Congrès des prospecteurs et des promoteurs et le Symposium sur l'exploitation minière au Nunavut.

Les dirigeants et le personnel du Tribunal ont rencontré les membres du Conseil des droits de surface de l'Alberta pour observer leur mode de fonctionnement et ont assisté à une audience publique pour profiter de l'expérience d'un organisme administratif établi responsable de l'examen des droits de surface et des questions d'indemnisation.

Des membres ou des employés du Tribunal ont participé à des ateliers de formation sur la rédaction de décisions, sur le processus d'audience et sur des questions relatives aux droits de surface. En outre, les membres de l'organisme ont visité une mine pour en examiner les opérations. Enfin, ils ont participé à des audiences fictives tenues dans le cadre d'ateliers.

Le Tribunal a commencé à collaborer à la rédaction de documents sur les connaissances traditionnelles des Inuits. Les éléments de preuve fondés sur les connaissances traditionnelles des Inuits se verront accorder le même poids que les éléments de preuve scientifiques.

À la suite de l'examen du projet de loi sur le Tribunal des droits de surface, on a conclu qu'il serait préférable de le fusionner au projet de loi sur l'Office des eaux du Nunavut, pour former le projet de loi sur le Tribunal des droits de surface et sur l'Office des eaux du Nunavut.

Annexe 1 : Glossaire des sigles et acronymes

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
AIQ	Association des Inuits de Qikiqtani
ARTN	Accord sur les revendications territoriales du Nunavut
CAN	Commission d'aménagement du Nunavut
CDSN	Conseil du développement social du Nunavut
CGRFN	Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut
CNER	Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
CNFMO	Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre
ERAI	Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits
FPI	Fiducie du patrimoine inuit
GT	Gouvernement territorial
MAMC	Ministère des Affaires municipales et communautaires
MRFDE	Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
NTI	Nunavut Tunngavik Incorporated
OCT	Organisation de chasseurs et de trappeurs
OEN	Office des eaux du Nunavut
OID	Organisation inuite désignée
ORI	Organisation régionale inuite
ORRF	Organisation régionale des ressources fauniques
POC	Pêches et Océans Canada
SCF	Service canadien de la faune
SIG	Système d'information géographique
TDS	Tribunal des droits de surface
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Annexe 2 : Caractéristiques de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, aussi appelé Accord définitif du Nunavut :

- a été signé le 25 mai 1993, à Iqaluit, par les représentants de la Fédération Tungavik du Nunavut et des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest;
- a reçu la sanction royale au Parlement le 10 juin 1993 et est entré en vigueur le 9 juillet suivant;
- touche le plus grand nombre de requérants et vise la plus vaste région géographique de toute l'histoire des revendications territoriales globales au Canada.

Aujourd'hui, environ 20 600 Inuits vivent dans les parties orientale et centrale des Territoires du Nord-Ouest, qui forment la région du Nunavut et couvrent environ 1 900 000 kilomètres carrés (un cinquième de la masse continentale totale du Canada), de même que les zones extracôtières adjacentes. Les Inuits forment environ 85 p. 100 de la population de la région du Nunavut.

L'Accord prévoit que les Inuits du Nunavut renoncent, en faveur de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, à l'ensemble de leurs revendications, droits, titres et intérêts ancestraux dans des terres et des eaux situés à quelques endroits au Canada, et qu'ils obtiennent en contrepartie :

- les titres de propriété sur environ 350 000 kilomètres carrés (136 000 milles carrés) de terres dont 35 257 kilomètres carrés (14 000 milles carrés) comprennent les droits sur les minéraux;
- une représentation égale à celle du gouvernement au sein des organismes mixtes de gestion des ressources fauniques, d'aménagement du territoire, d'évaluation environnementale et de réglementation de l'utilisation des eaux;
- le droit de récolter les ressources fauniques terrestres et aquatiques dans toute la région du Nunavut;
- une somme de 580 millions de dollars (en dollars de 1989), intérêts compris, échelonnée sur 14 ans (pour un total de 1,173 milliard de dollars, déduction faite des sommes consenties au titre des négociations, soit 39,8 millions de dollars);
- une somme de 13 millions de dollars au titre de la Fiducie de formation pour la mise en oeuvre;
- un fonds de mise en oeuvre de 4 millions de dollars;
- un fonds de 500 000 \$ pour l'Étude des connaissances des Inuits sur les baleines boréales;
- une part des redevances gouvernementales provenant de l'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux des terres de la Couronne;
- un droit de premier refus quant à l'exploitation des ressources renouvelables à des fins sportives et commerciales dans la région du Nunavut;
- l'engagement du gouvernement à recommander l'adoption d'une loi sur la création du territoire du Nunavut et de son gouvernement.

Annexe 3 : Composition des organismes de mise en oeuvre (au 31 mars 1998)

Commission d'arbitrage

Andrew Tagak, *président*
Elizabeth Copland, vice-présidente
Anne Crawford Keith Crowe
Violet Mae Ford Letha J. MacLachlan
David T. McCann Edward Picco
Robert Stanbury

Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

Larry Aknavigak, *président*
Kane Tologanak Ruby Arngna'naaq
Duncan Cunningham Elizabeth Copland
Ludy Pudluk Henry Kablalik
Leona Aglukkaq David Iqaqrialu

Comité du Nunavut chargé de la formation pour la mise en oeuvre

Peter Kritiqliluk, *président*
Kenny Adams Leona Aglukkaq
Gabriel Nirlungayuq David Omilgoitok
Peter Tapatai Mary Wilman

Commission d'aménagement du Nunavut

Bob Lyall, *président*
Bob Aknavigak Jobie Nutaraq
Louis Pilakapsi Ronald Tologanak
Peter Suwaksiork Akalayok Qavavau
Loseeoosee Aipellee

Office des eaux du Nunavut

Thomas Kudloo, *président*
Robert Hanson Frank Ipakohak
Guy Kakkianion Peter Kattuk
David Oolooyuk George Porter
Kono Tattuinee

Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut

Ben Kovic, *président*
Harry Flaherty Pauloosie Keyootak
Gordon D. Koshinsky Kevin J. McCormick
Meeka Mike Makabe Nartok
Joan Scottie David Tagoona

Représentants de la Société Makivik
Henry Alayco Johnny Peters

Tribunal des droits de surface

Patricia Angnakak, *président intérimaire*
Eva Adams-Klaassen Emile Immaroitok
Peter Katorka Tom Sammurtok

Annexe 4 : Calendrier des versements

Transferts à la Fiducie du Nunavut

(déduction faite des sommes dues)

25 mai 1993	79 307 736 \$
25 mai 1994	50 895 504 \$
25 mai 1995	67 860 673 \$
25 mai 1996	84 825 841 \$
25 mai 1997	84 825 841 \$
TOTAL	367 715 595 \$

Redevances au titre de l'exploitation des ressources

1993-1994	1 260 \$
1994-1995	53 060 \$
1995-1996	1 089 078 \$
1996-1997	1 018 000 \$
1997-1998	1 034 221 \$
TOTAL	3 195 619 \$

Versements au titre de la mise en oeuvre

Les sommes versées à la Nunavut Tunngavik Incorporated, au gouvernement territorial et aux organismes de mise en oeuvre pour les exercices 1993-1994 à 1997-1998 au titre de l'application de l'Accord conformément au contrat pertinent figurent ci-dessous. Les rapports annuels du Comité de mise en oeuvre font état des sommes versées annuellement à des particuliers.

1993-1994	26 295 640 \$
1994-1995	6 320 187 \$
1995-1996	12 434 589 \$
1996-1997	13 306 032 \$
1997-1998	13 670 874 \$
TOTAL	72 027 322 \$

Annexe 5 : Modifications

Voici la liste des modifications qui ont été apportées à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et au Contrat de mise en oeuvre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, sur recommandation de toutes les parties :

(Date d'effet : 26 avril 1995)

Accord sur les Revendications Territoriales du Nunavut	Contrat de Mise en Oeuvre
<ul style="list-style-type: none"> • 5.4.2 : fixer au 1er janvier 1996, plutôt qu'au 9 juillet 1994, la date limite pour commencer l'Étude sur la récolte des ressources fauniques dans le Nunavut; • 5.6.25 : à compter de la date de création du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, accorder à cet organisme 24 mois plutôt que 12 pour établir le contingent de base à l'égard du béluga, du narval et du morse. 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2 : prolonger jusqu'à la troisième année de la mise en oeuvre le financement des équipes de transition; • Annexe 1, page 5-6 : fixer au 1er octobre 1995 la date limite imposée au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut pour élaborer la méthodologie et le concept de l'étude sur la récolte de la faune, au 1er janvier 1996 la date limite pour déterminer quelle organisation inuite désignée sera chargée de la collecte de données, et au 1er juillet 1995 la date limite pour préparer le budget pluriannuel de l'étude; • Annexe 1, page 5-13 : reporter la date limite de création des organisations de chasseurs et de trappeurs et des organisations régionales des ressources fauniques du premier anniversaire de l'Accord le 9 juillet 1994 au deuxième anniversaire, le 9 juillet 1995; • Annexe 1, page 19-13 : retirer le nom du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières comme organisme responsable des droits relatifs à la pierre à sculpter; • Annexe 2, partie 2 : transférer des fonds provenant des équipes de transition de l'Office des eaux du Nunavut et de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions au gouvernement territorial afin de fournir un financement supplémentaire pour la formation des administrateurs de terres municipales.

Annexe 5 : Modifications

(Date d'effet : 17 septembre 1996)

Accord sur les Revendications Territoriales du Nunavut	Contrat de Mise en Oeuvre
<ul style="list-style-type: none">• 5.6.25 : reporter au 31 mars 1997 la date limite imposée pour établir les contingents de base à l'égard du béluga, du narval et du morse;• 8.2.2 : reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure l'ERAI relative au parc national d'Auyuittuq;• 8.2.3 : reporter au 9 juillet 1997 l'échéance pour négocier et conclure l'ERAI relative au parc national de l'île d'Ellesmere;• 35.5.7 : reporter au 9 juillet 1996 la date limite imposée au Comité d'appel pour entendre les appels et rendre sa décision.	<ul style="list-style-type: none">• Page 8-2 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 juillet 1997;• Page 8-3 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » par le 9 juillet 1997;• Page 24-1 de l'annexe 1 : remplacer la première inscription sous la rubrique « Renvoi aux clauses » par 24.2.1;• Page 35-6 de l'annexe 1 : remplacer l'inscription sous la rubrique « Délais » pour la deuxième activité par le 9 juillet 1996.